

# LES CAHIERS DES DROITS DE L'HOMME

Les Droits de l'Homme sont-ils proclamés? - Oui  
Sont-ils appliqués? - Non!

Revue tri-mensuelle pour les Ligueurs

ABONNEMENTS D'UN AN

France . . . . . 25.00

Etranger . . . . . 30.00

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

27, Rue Jean-Dolent, PARIS XIV<sup>e</sup>

TÉL. Gobelins 26-32

Directeur: Emile KAHN

Adresse Télégraphique:

DROITHOM-PARIS

Chèques postaux:

c/c 218.25, PARIS

## SOMMAIRE

### AUX LIGUEURS

Victor BASCH

POUR LE CONGRES DE MULHOUSE

### Le problème de la Paix

Maurice VIOLLETTE

### RAPPORT FINANCIER

Georges ETIENNE

Mathias MORHARDT par Albert CHENEVIER

A.-Ferdinand HEROLD Maxime LEROY

### La Paix économique

Francis DELAISI

Bulletin de la Ligue des Droits de l'Homme

REVUE D'IDÉES POUR LE COMBAT.  
REVUE DE COMBAT PAR LES IDÉES.

**150<sup>e</sup> ANNIVERSAIRE  
DE LA  
RÉVOLUTION FRANÇAISE**

JEAN JAURÈS  
**HISTOIRE SOCIALISTE  
DE LA  
RÉVOLUTION  
FRANÇAISE**

— Edition revue par A. Mathiez —

« Le mouvement que Jaurès a élevé à la Révolution française restera. Les histoires antérieures étaient toutes politiques. La sienne a présenté pour la première fois le tableau économique et social de la grande crise qui est au berceau de la civilisation moderne. »  
A. MATHIEZ

**La Constituante - L'œuvre de la Constituante - La Législative - La République - La Révolution en Europe - La Gironde - La Montagne - Le Gouvernement Révolutionnaire.**

Huit volumes brochés in-8 raisin, beau papier surglacé, illustrés d'après la documentation de l'époque. La collection complète. **400. »**

**LES LIVRES**

Saint-Just, par P. Derocles. 12. »  
Louis David, par A. Humbert 12. »  
Coblence, par H. Chassagne 21. »  
La naissance de l'Armée nationale, par J. Levertier. 18. »  
Valmy, par Romain Rolland. 15. »  
Rouget de Lisle, musicien de la Révolution, par H. Radiguer 2. »  
Quatre-vingt-neuf, par A. Soboul ..... en prép.  
Les grands textes du Marxisme sur la Révolution Française, présentée par Jean Bruhat, en prép.  
Ajouter 15 % pour les frais de port.

**LA MUSIQUE**

Les Chants de la Révolution Française. Recueil des 10 principaux chants ..... 5. »  
La Carmagnole ..... 0.50  
Ronde Nationale 1792 ..... 1.75  
Fête de la Liberté ..... 1. »

**DISQUES :**

La Marseillaise, Le Chant du Départ, enregistrés par la Chorale de l'Armée Rouge ..... 20. »  
Hymne à la Victoire, Ronde Nationale 1792 ..... 20. »  
Ajouter 20 % pour les frais de port.

**Librairie E.S.I., 24, rue Racine, PARIS**

CHEQUE POSTAL 974-41

**OU PASSER  
VOS VACANCES?**

**Les Alpes**

ARACHES-LES GARROZ (Haute-Savoie). — Pension-restaaurant « Les Grands Vants ». Alt. 1.080. Tél. 4. A. Siffointe. Joli plateau. Forêts sapins. Cure d'air et repos. Arrang. fam. long. séjour.

**Auvergne**

MUROLS (Puy-de-Dôme). Allez vous reposer au Touring Hôtel. Séjour idéal, pare boisé, bonne chère ; prix modérés. Votre santé l'exige.

**Bretagne**

SAINT-CAST-L'ISLE, près Dinard. A partir de 30 fr. p. jour, tout compris. Demandez notice. La Mouette, 3, rue Lavandières-Sainte-Opportune, Paris-1<sup>er</sup>. T.p.r.

**Manche**

Vacances à SAINT-PAIR-SUR-MER depuis 26 fr. par jour. La Vague, 18, place Dauphine, Paris (1<sup>er</sup>). Renseignements : timbre p. réponse.

**Les sièges CONSTANT**

6, boulevard Voltaire — PARIS (11<sup>e</sup>)

Téléphone : Roquette 10-04

**50 % moins cher**



**FAUTEUILS CUIR PATINE  
GRAND CONFORT**

Formes nouvelles  
depuis ..... **175 fr.**

Conditions spéciales aux Léguers

**EXPOSITION UNIQUE**

**200 MODELES**

La plus importante fabrique spécialisée dans la fabrication du siège de cuir

**ATELIERS ET EXPOSITIONS Catalogue L franco**

6, bd Voltaire, Paris-11<sup>e</sup>, Tél. Roquette 10-04



# LIBRES OPINIONS\*

## AUX LIGUEURS

### Le devoir présent

Par Victor BASCH

Mes chers Collègues,

Depuis le 1<sup>er</sup> novembre 1938, où je vous ai exposé l'orientation suivie par la Ligue durant la crise d'août-septembre et les raisons de cette orientation, je me suis tu. Non que je n'aie eu beaucoup de choses à vous dire. Mais parce que les événements se succèdent avec une telle rapidité qu'il devient presque impossible d'observer à leur égard une attitude fixe, toute prévision risquant d'être démentie par les à-coups les plus déconcertants.

Aujourd'hui, il semble qu'un répit, dont il serait téméraire de vouloir deviner la durée et l'importance, nous soit imparti. Je voudrais en profiter pour faire, avec vous, le classique tour d'horizon.

Vous avez le droit de demander au Comité Central comment il envisage la situation internationale et les moyens qu'il suggère pour faire face au mortel péril que court la paix. C'est la réponse à vos questions, formulées ou non formulées, que je voudrais vous apporter dans les pages qui vont suivre.

#### I

Novembre 1938-mai 1939. Que de choses se sont passées dans ce court espace de six mois ! Que d'espoirs déçus, quelles craintes anciennes confirmées, quelles appréhensions neuves assombrissant l'avenir proche et lointain, et quels signes timides de redressement et de réveil. Les hommes de ce temps sont condamnés à vivre dans l'angoisse. La terre ferme se dérobe sous leurs pas. Tout autour d'eux, pour me servir d'une expression de M. Gayda, porte-parole de M. Mussolini, est « fluide » et prêt à des combinaisons nouvelles. Rappelez-vous !

Effondrement de la République espagnole, abandonnée par les démocraties occidentales et déchirée par des luttes fratricides : chute de Barcelone, fuite éperdue de l'armée catalane ; 450.000 Espagnols massés dans nos départements frontalière ; camps de concentration hérissés de barbelés ; révolte et exécutions massives à Madrid et chute de la capitale ; reconnaissance du général Franco ; accords de Burgos livrant, sans contrepartie aucune, l'or espagnol déposé à la Banque de France et le matériel de guerre sauvé par les armées républicaines, au chef rebelle, accréditant auprès de lui le vainqueur de Verdun qu'il ne daigne recevoir qu'après l'engagement pris par la France de lui livrer la flotte républicaine, et lequel, en guise de bienvenue, est accueilli par la nou-

velle que l'Espagne adhère au pacte antikomintern, que son aviation espère remporter de nouvelles victoires avec l'aviation italienne et que, à son tour, elle compte inaugurer une nouvelle ère impériale.

Démembrement de la Tchécoslovaquie ; protectorat imposé à la Bohême après le passage de M. Haja dans la chambre de tortures de Berchtesgaden, toute retentissante encore des cris de souffrance de M. de Schuschnigg ; abjectes persécutions à la mode de Berlin et de Vienne contre les patriotes tchèques, les socialistes, les démocrates, les juifs.

Bond sur Memel et annexion de la ville extorquée au gouvernement lituanien par les méthodes expérimentées en Tchécoslovaquie.

Menaces répétées de l'Italie adressées à la France ; revendication des droits « sacrés » de Rome sur la Tunisie, Djibouti et le canal de Suez, en attendant celle sur la Savoie, Nice, la Corse et l'empire africain français.

Bond de l'Italie sur l'Albanie, destiné non seulement à lui ouvrir le chemin vers Salonique et la mer Egée en vue d'assurer à Rome la maîtrise dans la Méditerranée orientale, mais, en bloquant la Yougoslavie et en la dissociant d'avec les autres Etats de l'Entente balkanique, à isoler la Roumanie et à faciliter la ruée allemande sur les céréales et surtout le pétrole de ce pays et vers la Mer Noire.

Menaces enfin, de plus en plus pressantes, à la Pologne qui, refusant le quasi ultimatum qui lui avait été adressé au sujet de l'abandon de Dantzig et de l'autostrade devant traverser le couloir, voit dénoncer le pacte germano-polonais de 1934, proclamé, jusqu'à présent, par Hitler le chef-d'œuvre de sa politique et l'étant en effet, et s'opérer l'encerclement le long de toutes les frontières, sauf celle de l'est.

Quoi d'étonnant si, en face de ces démonstrations répétées de la volonté d'hégémonie des puissances de l'axe, ce qui reste de démocraties dans le monde se soit révolté ?

Ce furent les admirables messages de M. Roosevelt, démontrant avec une clarté aveuglante que ce dont il s'agissait, ce n'était pas du déplacement de telle ou telle frontière, mais c'était de la question de savoir jusqu'à quel point la volonté de puissance de l'axe était compatible avec l'indépendance des peuples et la liberté des individus, jusqu'à quel point la politique « des grands chemins », pratiquée par Berlin et Rome, était conciliable avec une

\* Les articles insérés sous cette rubrique n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs. — N.D.L.R.

politique de paix et de bon vouloir ; proposition de réunion d'une Conférence internationale, destinée à régler avec équité les relations économiques entre les pays du monde, et appel fait aux deux dictateurs de garantir à tous les Etats sur lesquels ils faisaient peser leurs menaces une trêve d'au moins 10 ans de paix.

Ce fut le réveil de l'Angleterre, non seulement de l'opinion publique, anglaise, mais du gouvernement anglais qui, pendant si longtemps et en dépit des avertissements non seulement de l'opposition, mais encore de membres éminents du parti conservateur, était resté obstinément aveugle et qui, soudain, se mit à voir clair. Et il faut rendre cette justice à M. Chamberlain que, une fois sa cataracte opérée, il se mit à la besogne, tenta de réaliser cette union des forces de paix que tous les hommes clairvoyants avaient, avec tant d'insistance, réclamée depuis tant d'années, conclut un pacte de garantie réciproque avec la Pologne, assura unilatéralement la sécurité de la Roumanie et de la Grèce et entra en transactions avec la Turquie et avec la Russie soviétique sans que, jusqu'à présent, ni l'une ni l'autre de ces deux négociations eût abouti, la seconde étant, en effet, hérissée de difficultés, mais qu'il eût semblé que, devant la proximité et la gravité de la menace, il aurait été possible de mener cependant à bonne fin.

Réveil enfin, à retardement, du gouvernement français qui, habitué à être à la remorque, l'a été une fois de plus, mais dont il est juste de reconnaître que, à plusieurs reprises, son chef avait prononcé des paroles à la fois fermes et modérées.

## II

Donc, réveil, redressement, retour au bon sens. Mais combien tardif ! Si tardif qu'on se demande si l'heure, où ces résurrections auraient pu porter leurs fruits et modifier la situation à l'avantage de la paix, n'était pas passée.

Comment s'expliquer que la vérité, une vérité de simple bon sens, ne se soit pas fait jour plus tôt ? Comment comprendre que M. Chamberlain et M. Daladier aient pu prendre au sérieux l'accord de Munich, suivi de l'accord de Londres et de Paris, alors que leur partenaire avait violé tour à tour tous les engagements qu'il avait pris lors de son avènement :

Engagement pris par le Führer, lors de la conclusion du pacte entre Hitler et le maréchal Pilduski, de respecter les droits de la Pologne. « C'est ainsi » — est-il dit dans cet instrument diplomatique — « qu'il a été possible d'ouvrir la voie vers un accord qui, en parlant de Dantzig, a permis aujourd'hui, en dépit des tentatives venant de certains perturbateurs de paix, de désintoxiquer définitivement les rapports germano-polonais et d'inaugurer une collaboration sincère et amicale. »

Engagement du 25 mai 1935 de « respecter sans aucune réserve les articles du traité de paix concernant les relations actuelles des nations et toutes les conventions, y compris les articles qui traitent des divisions territoriales ».

Engagement du 7 mars 1936, le jour de la

réoccupation de la Rhénanie, de ne plus formuler de revendications territoriales.

Engagement du 11 juin 1936, de reconnaître « la pleine souveraineté de l'Etat fédéral autrichien ».

Engagement du 26 septembre 1938, répétant celui que Hitler avait pris à Berchtesgaden envers M. Chamberlain, de ne pas toucher à la Tchécoslovaquie.

La mauvaise foi d'Hitler — et combien il serait facile de faire la même démonstration à propos des promesses les plus solennelles de M. Mussolini — étant aveuglante, comment un homme d'Etat comme M. Chamberlain, homme d'âge, expérimenté, ayant l'habitude des affaires, et non seulement des affaires publiques, mais des affaires tout court, a-t-il pu se laisser jouer ainsi par le potentat allemand et a-t-il pu proclamer, en revenant de Munich, que la paix était assurée pour une génération ? Est-il étonnant que tant d'hommes de bonne volonté de chez nous aient été tout aussi crédules ?

Pour nous, nous ne l'avons pas été. Nous avons eu le malheur de jouer, depuis qu'a éclaté l'affaire d'Espagne, ce rôle de Cassandre qui est à la fois tragique et presque ridicule. Nous avons tout prévu et n'avons rien su empêcher. Nous savions, sans qu'une lueur de doute ait effleuré notre esprit, quelles seraient les conséquences matérielles et morales de l'abandon de Munich, abandon qui, peut-être, nous était imposé après la visite de M. Chamberlain à Berchtesgaden et à Godesberg, et après surtout l'envoi à Prague de lord Runciman, premier coup, coup mortel, porté à la souveraineté de la Tchécoslovaquie, mais qu'une politique de fermeté eût très probablement évité.

Nous ne nous sommes pas consolés de la disparition d'un Etat qui, malgré tous les mensonges accumulés, était, non seulement viable, mais était le seul véritablement sain de l'Europe danubienne. Nous ne nous sommes pas consolés de l'abandon de l'engagement solennel contracté par la France envers la Tchécoslovaquie, engagement confirmé par les déclarations les plus nettes de M. Léon Blum, de M. Daladier et de M. Bonnet, et répété encore le 15 septembre : que si la France ne se sentait pas assez forte pour pouvoir secourir son amie et alliée, le devoir de son gouvernement aurait été d'en prévenir à temps M. Benès pour qu'il pût traiter avec M. Hitler. Nous ne nous sommes pas consolés d'avoir perdu ce bastion dressé contre les entreprises de l'Allemagne nazie, bastion dont M. Hitler, dans son récent discours, s'est plu à constater et à exalter la puissance. Nous croyons être sûrs qu'une politique de fermeté, déjà lors de l'affaire d'Espagne, puis lors de l'affaire de Tchécoslovaquie, eût fait reculer les dictateurs. Nous comprenons d'ailleurs qu'on soit d'un autre avis que le nôtre, et n'avons jamais reproché à ceux qui, ayant cru, en toute bonne foi, que capituler en septembre, c'était empêcher le déchaînement de la catastrophe et permettre l'organisation de la paix européenne, d'avoir fait valoir leur opinion.

Contrairement à ce qu'ont affirmé et cru comprendre quelques-uns de nos camarades « muni-chois », jamais nous n'avons écrit, ni dit, ni pensé qu'ils avaient obéi à des mobiles intéressés. Nous ne leur avons jamais non plus demandé de faire un mea-culpa. Mais nous pouvons, en revanche, exiger d'eux qu'ils ne nous accusent pas, nous, pour avoir été d'une autre opinion qu'eux, d'être des néo-staliniens et des bellicistes.

### III

Au surplus, tout cela appartient au passé. C'est du présent qu'il s'agit.

La Ligue, après avoir étudié, après Munich, la situation, a formulé son sentiment dans deux ordres du jour.

Dans le premier, qui était très bref, trois idées. Tout d'abord, la Ligue a engagé les puissances à profiter de la révolte que tous les peuples, ceux des Etats totalitaires comme les autres, avaient manifestée contre la guerre, pour ouvrir, sans délai, des négociations en vue de l'organisation du désarmement simultané et contrôlé. Ensuite, elle a invité les gouvernements des nations pacifiques à s'unir étroitement pour amener les régimes totalitaires à consentir à y participer, en leur faisant sentir la force que représenterait cette union, et en profitant de la crainte que la menace d'une coalition inspirait à l'Allemagne. Elle a demandé enfin que ce désarmement fût le prélude nécessaire d'une conférence internationale, où seraient abordées toutes les questions litigieuses qui se posent aux Etats, et où serait fixé un nouveau statut de l'Europe, fondé cette fois, non plus sur des suprématies militaires, mais sur le droit et la justice.

Dans le second, datant du 9 février, long, détaillé, très sérieusement élaboré, la Ligue, reprenant les idées énoncées dans la résolution du 8 octobre, a explicité celles-ci en demandant, d'une part, que la conférence fût préparée par des négociations directes entre les sept puissances — Allemagne, Angleterre, Etats-Unis, France, Italie, Japon, U.R.S.S. — disposant ensemble de 90 % des armements et de la quasi-totalité des matières premières, et qu'elle traitât avant tout de deux problèmes ; d'une part, du libre accès aux matières premières, d'autre part, de la limitation et de la réduction des armements, toute concession d'ordre économique accordée par les Etats démocratiques devant être compensée par une réduction d'armements des Etats totalitaires proportionnelle aux avantages consentis.

La question qui, aujourd'hui, se pose à nous est de savoir, si après les événements que je viens de rappeler, après les preuves manifestes données par les dictateurs, que, pour eux, il n'y avait pas d'obligation de rester fidèle à la parole donnée et que, seule, d'après eux, la force était maîtresse, il était possible de maintenir l'attitude que nous avons prise et de préconiser des négociations qui, même si elles aboutissaient à des résultats satisfaisants, étaient vaines, les dictateurs se réservant de rom-

pre tous leurs engagements dès que ceux-ci leur paraîtraient incommodes.

Pour en décider, il faut se pencher sur l'immense harangue prononcée par M. Hitler le 28 avril, et se demander quels en sont, à travers le Niagara des mots, le sens vrai et la portée.

Deux interprétations possibles :

Pour les uns, c'est, en dépit des apparences, vers la paix qu'incline, au fond, le maître du Reich. Malgré les brutalités et les lourdes ironies qui entachent l'énorme factum lu à la tribune du Reichstag, non seulement le ton en est d'une violence moins frénétique qu'on ne pouvait s'y attendre, mais encore la substance en est plus satisfaisante. Loin, en effet, de fermer la porte à toute négociation, il l'a laissée grande ouverte à la Pologne et à l'Angleterre et l'a fermée moins brutalement qu'il n'apparaît, au premier abord, aux Etats-Unis.

Sans doute, il a dénoncé le pacte germano-polonais. Mais il a déclaré expressément que, si le gouvernement polonais désirait contracter un nouveau règlement avec l'Allemagne, celle-ci répondrait volontiers à ce désir. Si, de même, il a mis fin à l'accord naval avec l'Angleterre, il a, de même aussi, affirmé qu'au cas où celle-ci souhaiterait « entrer encore une fois en négociations avec l'Allemagne, personne n'en serait plus heureux » que lui. Bien plus, il a rappelé sa « politique constante d'amitié » envers la Grande-Bretagne, en tous points conforme au plan tracé dans *Mein Kampf*, exaltant l'empire britannique dont « l'existence lui apparaissait comme un élément d'une valeur inappréciable de toute la civilisation humaine et de l'économie mondiale ».

Si, enfin, il n'a pas accepté les propositions de M. Roosevelt, il ne leur a pas refusé non plus toute satisfaction, puisqu'il a offert de donner à chacun des « Etats individuels » nommés par le Président des Etats-Unis, « au cas où il en éprouverait le désir et s'adresserait lui-même à l'Allemagne, une assurance de l'ordre de celle souhaitée par M. Roosevelt ». Il a affirmé de plus qu'il ne voudrait pas « être un obstacle à la discussion des questions de désarmement » et a demandé seulement que le Président s'adressât d'abord « aux autres ».

Si l'on ajoute que le Führer-Chancelier a réaffirmé que, depuis le retour au Reich de la Sarre, il ne se posait plus, en Europe, de problèmes territoriaux entre la France et l'Allemagne, ne peut-on pas espérer que, en dépit de l'impudique étalage de la force allemande et des incessants appels à celle-ci, le chef est sincère en déclarant que « partout où l'exigent les intérêts supérieurs de la vie commune de l'Europe, les intérêts particuliers — si cela est nécessaire — devront être relégués à l'arrière-plan » ?

Si, enfin, l'on considère que les propositions faites à la Pologne sont modérées ou tout au moins l'apparaissent ; si l'on rappelle que des démocrates avancés — dont j'ai été — ont préconisé, dans de nombreuses conférences faites en France et en Allemagne, un compromis analogue à celui offert par

M. Hitler, c'est-à-dire le retour de Dantzig, ville allemande, à l'Allemagne avec des modalités réservant les droits de la Pologne et l'établissement d'un couloir dans le couloir qui aurait été de souveraineté allemande, ne faut-il pas conclure que toute possibilité de négociations entre les démocraties occidentales et les Etats totalitaires n'est pas inconcevable, que tous les ponts entre l'axe et Londres-Paris ne sont pas rompus et que, malgré toutes les difficultés, il est du devoir des nations pacifiques d'exiger de leur gouvernement que, à l'heure tragique où nous sommes, un suprême effort doive être fait pour arrêter la catastrophe dont la menace se fait de plus en plus grave et de plus en plus proche ?

A quoi les autres répondent :

Sans doute, le devoir de tous les hommes d'Etat est de tenter le suprême effort qui leur est demandé. Nous avons toujours pensé, écrit et dit, qu'il fallait négocier jusqu'au bout, « jusqu'au moment suprême, au-delà du moment suprême » pour parler avec Léon Blum. Mais, comment négocier avec l'homme qui, après avoir rompu à la face du monde les engagements solennels pris envers l'Autriche, la Tchécoslovaquie et l'Angleterre, a poussé l'impudence ou l'inconscience jusqu'à déclarer qu'il avait toujours fidèlement conformé ses actes à ses paroles ; qu'il n'avait pas violé l'accord de Munich ; que tous les territoires qu'il avait annexés avaient toujours appartenu au Reich ; que, s'il avait annexé le pays des Sudètes, c'est que M. Benès, prisonnier de la finance internationale, avait déclenché une « vague d'oppression » sur la population allemande, et que, si, après la victoire des Sudètes, il s'était jeté sur la Bohême, et y avait, grâce à sa soldatesque, établi son protectorat, c'était parce qu'il « respectait » le peuple tchèque !

Comment compter sur une entente durable avec le fourbe qui a repris la légende, depuis de longues années répandue à travers l'Allemagne, selon laquelle l'Allemagne aurait déposé les armes en octobre 1918 sur la foi des 14 points du Président Wilson, alors que tout le monde sait que ces 14 points ne datent pas de l'automne, mais bien du 8 janvier 1918, et que, si les négociations ne s'engagèrent pas alors sur ces bases, ce ne fut non pas en raison des réserves formulées par les alliés, mais de leur rejet par l'Allemagne, qui, à ce moment, entendait ne s'en remettre qu'au sort des armes et signa avec la Russie et la Roumanie des traités fondés sur tout autre chose que les 14 points ?

Comment espérer limiter les appétits d'un Etat qui en appelle, pour fixer ses frontières, à « l'espace vital », qui lui est indispensable, espace qui s'accroît avec chaque territoire qu'il annexe et chaque nation qu'il vassalise ?

On croit volontiers que M. Hitler est prêt à dispenser à tous les Etats énumérés par M. Roosevelt les assurances souhaitées par celui-ci, étant donné qu'il ne se croit pas tenu par aucun des engagements qu'il contracte, qu'il les rompt dès qu'il croit pouvoir le faire sans risque, et que la forme

de l'« assurance » qu'il a donnée à la Lituanie, en lui enlevant Memel, fait présager celle qu'il réserve aux petits Etats voisins de ses frontières.

Il est parfaitement exact que, en soi, les propositions faites à la Pologne sont relativement modérées et, qu'en effet, des pacifistes comme moi-même, en aient suggéré d'analogues. Mais, c'est en 1922, en 1924, en 1928, que, pour mon compte, j'ai mené cette campagne en France et en Allemagne, c'est-à-dire à un moment où l'Allemagne était en république, où son armée était faible, où son gouvernement semblait sincèrement pacifique, où le régime hitlérien n'avait pas encore fait peser sur le monde sa perpétuelle menace de domination. Peut-on, d'un cœur tranquille, conseiller à la Pologne de faire au Reich les concessions qu'il exige, quand on se rappelle que, lorsque les Allemands se furent emparés de la région des Sudètes, la Tchécoslovaquie a été démantelée et est tombée entre les mains de M. Hitler ? N'est-il pas clair que si, aujourd'hui, l'Allemagne occupait militairement Dantzig et qu'il lui fût permis, dans l'autostrade percé à travers le couloir, de transporter librement des troupes et des armements en Prusse orientale, la Pologne resterait sans défense et deviendrait, comme la Tchécoslovaquie, la proie du vautour prussien ?

La vérité est que, tout en ayant l'air de les mépriser, M. Hitler a senti les graves menaces que recélaient, pour sa politique de proie, l'appel de M. Roosevelt et la nouvelle attitude de M. Chamberlain. Sans perdre une minute, la diplomatie allemande a contrebuté le plan de l'Angleterre.

Elle a su, grâce au coup sur l'Albanie, combiné avec M. Mussolini, attirer vers l'axe la Yougoslavie qui, en cas de guerre, serait désormais embouteillée dans l'Adriatique et sans débouché vers l'ouest par voie de terre. Elle a domestiqué la Hongrie en lui faisant espérer que, grâce à son appui, elle ajouterait à son butin de Slovaquie et de Ruthénie carpathique des lambeaux arrachés à la Roumanie. Elle compte, d'un côté, par la menace d'appuyer les prétentions hongroises et, d'un autre côté, par d'étroites et avantageuses relations commerciales, empêcher le roi Carol d'opter définitivement pour l'anti-axe. Elle prodigue des avances à la Grèce et a envoyé à Ankara le plus insinuant de ses diplomates, M. von Papen, dans l'espoir d'empêcher la Turquie de faire cause commune avec la Russie soviétique et les démocraties occidentales. Elle fait offrir des pactes de non-agression aux petits Etats énumérés par M. Roosevelt et vient de convertir l'alliance *de facto* avec l'Italie en alliance *de jure*. Elle fait des efforts désespérés pour gagner de vitesse Downing Street et le Quai d'Orsay, et pour briser, avant qu'elle soit nouée, la coalition des Etats décidés à maintenir la paix et l'indépendance de l'Europe.

En attendant que cette contre-offensive réussisse et que le Reich puisse continuer sa marche vers la domination européenne, pour ne pas dire la domination mondiale, il suit une double tactique : d'une part, il s'efforce d'endormir, par de fallacieuses protestations pacifiques, la vigilance des nations

menacées et d'énerver leur volonté de résistance et, d'autre part, en associant à ses accents bucoliques des fanfares belliqueuses, de faire subir à tous les peuples, par des menaces de plus en plus précises et de plus en plus proches, émanant de tous les coins du globe, cette « guerre des nerfs » *Nervenkrieg*, dont les tortionnaires allemands espèrent qu'elle les amènera finalement à la capitulation.

## IV

Vers laquelle de ces deux interprétations la Ligue doit-elle incliner ?

Pour tout homme, ayant l'habitude de réfléchir et de prendre au sérieux ses responsabilités, le choix est difficile et grave. Je dirai ici, quant à moi, à quelle conclusion je suis arrivé, après de longues réflexions et des doutes qui, d'ailleurs, ne sont pas entièrement dissipés dans mon esprit.

Je crois — et ici je ne parle qu'en mon nom personnel — que l'attitude prise par la Ligue dans ses résolutions d'octobre et de février doit être maintenue.

Certes, étant donnée la mauvaise foi patente des maîtres de Rome et de Berlin, tout projet de convention semble chose vaine et presque dérisoire. Et cependant, il me semble que, malgré toutes les probabilités de non-réussite, la tentative que nous avions suggérée doit être faite, qu'il faut, en effet, essayer de négocier jusqu'à la dernière heure, jusqu'à la dernière minute, jusqu'à la dernière seconde, avant de se résigner à subir, sans avoir lutté jusqu'au bout pour les conjurer, les coups du Destin.

Mais négocier dans quelles conditions ?

En premier lieu, parfaire l'union des nations, de toutes les nations, quel que fût leur régime intérieur, décidées à défendre la paix. Cette union, nous l'avons préconisée en 1933, lors de l'avènement au pouvoir de ce Hitler dont, quant à nous, nous avions lu le livre-programme et dont, dès lors, nous redoutions les projets de domination et de domestication de l'Europe, sachant ce dont sont capables des fanatiques sincères, se croyant les élus du destin.

A ce moment, on nous a accusés, nous, « vieillards assoiffés de sang », de préparer une croisade idéologique devant fatalement mener à la guerre, alors que, dans notre pensée, une coalition de toutes les forces pacifiques était seule capable de l'éviter. Nous avons repris cette idée d'union lors de toutes les péripéties qui ont bouleversé l'Europe, et je suis profondément convaincu, quant à moi, que si cette union avait été réalisée en 1936 et même encore en août 1938, l'existence de l'Autriche et celle de la Tchécoslovaquie seraient sauvées.

Ces occasions perdues ne peuvent se retrouver. Mais tout au moins s'agit-il aujourd'hui de ne pas retomber dans la faute que nous avons commise, de ne pas nous perdre dans d'épineuses tractations, de ne pas nous laisser arrêter par de sèches hésitations et de puériles répugnances. Il faut, de toute nécessité que le jeu diplomatique

avec Moscou prenne fin et que la Russie soit appelée, sur un pied de pleine égalité et de pleine réciprocité, aux côtés de la France et de l'Angleterre, pour créer le barrage contre la politique d'expansion par la violence des Etats totalitaires. Nous connaissons, sans doute, les hésitations de la Roumanie et de la Pologne et nous nous les expliquons. Mais de même que l'Angleterre et bien des hommes de droite français ont vaincu leurs défiances, il faut que Varsovie et Bucarest vainquent les leurs. Il faut que tous les Etats désireux de conserver leur indépendance se pénétrant de la conviction que nous n'avons pas le choix, que, sans le concours de la Russie, toute résistance aux menaces allemandes et italiennes est inconcevable, et que, encore un coup, seule l'union solidement nouée entre toutes les forces pacifiques est peut-être encore capable de conjurer la suprême catastrophe.

Jamais événements n'ont prouvé le bien-fondé de la politique de fermeté que nous avons préconisée comme ceux qui, en ce moment, se déroulent sous nos yeux. Il est incontestable que l'atmosphère internationale s'est profondément modifiée et qu'un retour à la confiance s'est produit depuis les efforts réalisés par les puissances démocratiques en vue d'une résistance efficace à tous les desseins de conquête et de domination. Il faut, de toute nécessité, que ces efforts aboutissent et aboutissent sans délai.

C'est quand la coalition serait formée — coalition destinée, encore un coup, non à provoquer la guerre, non à attaquer l'Italie et l'Allemagne, non à les encercler, non à leur enlever leurs débouchés, mais à les amener, grâce à la conscience prise par elles que les forces qui leur seraient opposées en cas d'une agression tentée par elles sont supérieures aux leurs, à une politique de détente — que les Etats démocratiques devraient, à mon sens, préparer, conjointement avec les Etats-Unis, qui avaient accepté, par la bouche de M. Roosevelt, de s'y joindre, une conférence de désarmement. J'ai rappelé plus haut que M. Hitler dans son discours s'était engagé à ne pas y faire obstacle. Il faut le prendre au mot et lui présenter, à lui et à M. Mussolini, une convention organisant l'arrêt, puis la réduction progressive des armements. Les Etats totalitaires, objectera-t-on, refuseront. Probablement. Il ne faut pas moins, à notre sens, leur faire une offre sincère, une offre tenant compte des situations respectives, une offre qui puisse être acceptée par Berlin et par Rome sans sacrifice d'amour-propre et sans perte de prestige.

Il est clair que, sans un commencement de désarmement impliquant un engagement de non-agression réciproque pris par les nations européennes, toute idée de conférence internationale économique est chimère. On ne saurait aller à une réunion de ce genre avec le revolver dans sa poche, et je n'ai pas besoin de dire que tout rétablissement des relations économiques normales entre les différents Etats est inconcevable sans qu'auparavant — M. Roosevelt l'a marqué forte-

ment — « les peuples du monde entier aient obtenu un allègement progressif de l'écrasant fardeau des armements ».

Cette conférence de désarmement devrait, comme contre-partie au sacrifice d'amour-propre demandé aux Etats totalitaires, présenter un projet mûrement élaboré, destiné — pour me servir encore des expressions de M. Roosevelt — « à trouver la façon la plus pratique d'ouvrir la voie au commerce international, afin que toutes les nations soient mises à même d'acheter et de vendre sur un pied d'égalité, sur le marché mondial, et de posséder l'assurance d'obtenir les matières et les produits nécessaires à une vie économique paisible. »

Cette conférence, enfin, ne devrait pas se borner à tenter de créer une économie mondiale rationnelle sans laquelle la paix du monde est imaginable. Elle devrait faire plus. Elle devrait examiner tous les grands problèmes qui se posent entre les Etats, étudier la question des colonies, des mandats, des frontières tracées par le traité de Versailles ou tout au moins de ce qui est resté de ce traité, essayer de concilier le principe des nationalités avec la nécessité de ne pas morceler à l'infini les Etats et de donner satisfaction, à la fois, à leurs aspirations politiques et aux nécessités économiques.

Utopie, dira-t-on ! Double et triple utopie, alors que le monde est hérissé d'armes, alors que la force est maîtresse, alors que la guerre frappe à nos portes ! Mais c'est précisément parce que le danger est imminent qu'un effort désespéré doit être tenté et, qu'encouragée par la double promesse des Etats-Unis de participer, et à une conférence de désarmement et à une conférence internationale économique, la France doit en prendre l'initiative.

Cette initiative, elle aurait dû la prendre après Munich. C'aurait été la seule façon de justifier, en quelque mesure, la capitulation à laquelle elle a consenti. Elle ne l'a pas prise. Il faut la prendre maintenant.

Elle court au devant d'un échec ? Echec qui serait moins onéreux que ceux qu'elle a subis lors de la réoccupation de la Rhénanie, de l'annexion de l'Autriche et de la Tchécoslovaquie, qu'elle a subis et subit en ce moment même en Espagne, mais qui serait plus honorable. Ce qui a manqué à la politique française, depuis de longues années, c'est le courage du risque. Nous demandons que ce courage, elle le reconquière, non en faveur d'une action guerrière, mais d'une action mûrement réfléchie, minutieusement préparée et énergiquement poursuivie, en faveur de la paix.

Victor BASCH.

## POUR L'AMNISTIE

### *Un Appel de la Ligue*

A l'occasion du renouvellement des pouvoirs du Président de la République, la Ligue des Droits de l'Homme lance un appel pressant en faveur d'une large amnistie.

Elle n'invoque pas seulement l'usage, mais la justice et l'intérêt de la nation.

Il est juste que les sanctions disproportionnées qui ont frappé les grévistes du 30 novembre soient effacées et réparées.

Il est d'intérêt national qu'en regard des sacrifices que les menaces du dehors imposent aux travailleurs, les Pouvoirs publics affirment, par un geste humain, leur souci de se rapprocher d'eux.

(10 Mai 1939.)

### *Une note au Garde des Sceaux*

Le Conseil des Ministres a chargé M. le Garde des Sceaux de déposer un projet d'amnistie à l'occasion de la réélection de M. le Président de la République.

La Ligue des Droits de l'Homme se réjouit que le Conseil des Ministres n'ait pas rompu avec une tradition généreuse. Dans les circonstances actuelles, en effet, une large amnistie politique est plus souhaitable que jamais.

Le gouvernement désire l'adhésion de tous les Français aux sacrifices que commande la défense nationale. Cette adhésion a été accordée sans réserve par les citoyens mobilisés et par les travailleurs qui fournissent sans défaillance l'effort qui leur est demandé. Le gouvernement s'honorait, dans ces conditions, en proposant que soient effacées toutes les conséquences pénales et administratives de la grève du 30 novembre. Des poursuites sont encore en cours, des ouvriers sont en prison, des employés des établissements de l'Etat ou des services concédés, des fonctionnaires, ont été révoqués ou frappés de sanctions dont ils subissent encore les conséquences. La classe ouvrière en éprouve une amertume compréhensible. Une amnistie totale serait non seulement humaine, mais juste.

Il serait équitable également de prévoir l'amnistie des délits politiques, des menues infractions commises en matière de presse, d'élections.

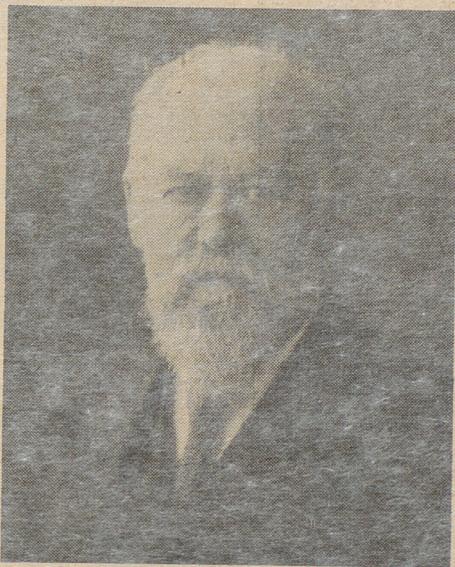
Enfin, la Ligue des Droits de l'Homme souhaite que l'amnistie vienne atténuer la rigueur excessive des condamnations prononcées contre les réfugiés politiques. Des obligations militaires, qu'ils acceptent de grand cœur, leur sont désormais imposées. S'ils ont commis des infractions à des règlements administratifs parfois inapplicables, ces délits, le plus souvent involontaires, n'ont entaché pas leur honneur. La grâce amnistiante doit être accordée à tous ceux qui, persécutés dans leur patrie, ont demandé asile à la France, y vivent honnêtement, et en seront demain les plus ardents défenseurs.

(15 Mai 1939.)

## NOS MORTS

# Mathias Morhardt

Par A.-Ferdinand HEROLD



Tous ceux qui ont approché Mathias Morhardt honoreront fidèlement sa mémoire. Aux heures mêmes où, très âprement parfois, on se prenait à discuter avec lui, on gardait pour sa foi ardente, pour sa loyale franchise un respect affectueux: on aimait la hauteur de son caractère.

Mathias Morhardt était né à Genève le 15 mai 1863. Il descendait de Français protestants qui avaient quitté leur pays après la révocation de l'Edit de Nantes.

Il fit ses études au collège de Genève. Il se laissait aller, dès lors, à la fougue précoce de son imagination: à seize ans, il écrivait déjà des vers. Son père l'eût volontiers destiné aux métiers commerciaux, mais il ne s'y sentait aucun goût et, à dix-huit ans, il entra dans le journalisme. Il fut parmi les premiers collaborateurs de la *Tribune de*

*Genève*, et, grâce à d'heureuses circonstances, il devint bientôt rédacteur en chef du *Carillon de Saint-Gervais*, journal satirique que prisait fort les Genevois.

Mais Paris l'attirait. Il y arriva en 1883. Il apportait de Genève le manuscrit d'un drame en vers: à relire son œuvre, il n'en vit plus que les défauts, et il eut le courage de la détruire. Cependant, il se liait avec Adrien Remacle, Emile Hennequin et quelques autres jeunes gens qui venaient de fonder la *Revue Contemporaine* où, à côté de disciples d'Edmond de Goncourt et d'Emile Zola, s'essayaient des poètes qui cherchaient aux idées et aux sentiments des moyens nouveaux d'expression. Morhardt donna des poèmes à la *Revue Contemporaine*, ainsi qu'à *Lulèce* et à la *Vogue*.

En 1888, Emile Hennequin l'introduisit au

*Temps*, dont il est resté, pendant de nombreuses années, un des collaborateurs les plus actifs et les plus consciencieux. Ce fut à cette époque qu'il revendiqua la nationalité française : il y avait droit, comme appartenant à une famille de réfugiés protestants.

En 1890, il publie un poème dramatique, *Hénoir*; en 1895, un recueil de vers, *le Livre de Marguerite*. Il s'intéresse aussi aux peintres et aux sculpteurs. Il écrit des articles, il fait des conférences. A Genève, sur son initiative, une exposition est ouverte à la gloire de Puvion de Chavannes, de Carrière et de Rodin. A Paris, en 1896, il organise un banquet en l'honneur de Puvion de Chavannes; en 1898, il dirige la protestation contre le Comité de la Société des Gens de Lettres, qui vient de refuser à Rodin sa statue de Balzac.

Mais voici les révélations de Bernard Lazare, de Scheurer Kestner, du colonel Picquart sur l'injuste condamnation du capitaine Alfred Dreyfus. Mathias Morhardt est des premiers à réclamer la révision du procès. Au lendemain du jour où la Cour d'assises de la Seine a condamné Emile Zola, il estime que ceux qui pensent librement doivent leur hommage civique au courage méconnu : il forme un comité qui fera frapper une médaille à l'effigie de Zola, en souvenir de la lettre *J'accuse*. Il va dans les meetings, il prend la parole, il montre la pauvreté des raisons qu'opposent à la justice des ignorants, des aveugles et des criminels.

Le 4 juin 1898, la Ligue des Droits de l'Homme est fondée. Ludovic Trarieux en est élu président, et Mathias Morhardt y assume bientôt les fonctions de Secrétaire général. Il devait les garder jusqu'en 1911.

Est-il nécessaire de rappeler ici les services éminents que, pendant treize ans, Mathias Morhardt a rendus à la Ligue : il n'est pas un ligueur qui les ignore. Il fallut d'abord qu'il en organisât l'administration. Cette tâche, difficile dès le début, se compliqua de plus en plus et, quand les Sections se multiplièrent, elle s'alourdit de jour en jour. Jamais elle n'effraya Morhardt : il savait que, par une bonne organisation, la Ligue prêterait un secours efficace à la justice et la conscience d'accomplir une œuvre utile le soutenait aux heures graves.

Il mettait à découvrir les injustices un zèle constant et il n'avait pas de repos qu'elles ne fussent réparées. Il n'y avait pas, pour lui, de petites injustices : le moindre tort causé à l'individu le plus humble le blessait autant que le plus gros préjudice porté au citoyen le plus illustre : il voyait détruit un peu de l'harmonie qu'il jugeait nécessaire au bien du monde.

Il avait voué à Francis de Pressensé que, longtemps avant l'Affaire Dreyfus, il avait connu au *Temps*, la plus affectueuse admiration. Pressensé, quand il allait au loin parler dans des réunions organisées par des Sections de la Ligue, aimait à se faire accompagner d'un ami. Souvent il chois-

sait Morhardt pour compagnon, et Morhardt en était ravi : durant tout le voyage, il entourait des soins les plus touchants celui qu'il considérait comme le maître entre tous précieux.

Quand il eut abandonné le Secrétariat général de la Ligue, Morhardt revint tout aux lettres. Il avait toujours aimé le théâtre. Il avait publié deux drames, *A la gloire d'aimer* et *l'Esprit nouveau*, quand, au cours de 1913, à Genève, des représentations furent données, en son honneur, avec le plus heureux succès. Cette année-là on joua *la Princesse Hélène* et *A la gloire d'aimer*. L'année suivante, à Genève encore, furent représentées trois nouvelles pièces de Morhardt, *Zapone*, *la Mort du Roi* et *Outamaré*.

La guerre arrive. Morhardt voudrait qu'on en étudie des lors, les origines. Toujours épris de justice, il se défie des documents officiels. Les circonstances ne permettent pas, semble-t-il, une étude scientifique, profonde, sereine : peu lui importe. Il va de l'avant sans prudence aucune, et ses travaux prématurés, s'ils prouvent la généreuse noblesse de son intelligence, dont nul ne pouvait douter, ne contribuent guère à résoudre des problèmes dont le plus grand nombre restera longtemps obscur.

Mathias Morhardt, d'ailleurs, ne pensait point abandonner la lutte littéraire. Il avait été, en 1919, parmi les fondateurs de la Société coopérative des auteurs dramatiques français, grâce à laquelle fut représentée, au théâtre des Arts, *l'Ame en folie*, de François de Curel.

Il avait toujours aimé les enfants et s'était intéressé à leurs jeux. Il avait remarqué combien était grand leur goût du théâtre et combien étaient misérables les pièces qu'on leur permettait de jouer. Et il s'était amusé à écrire pour eux de petites comédies. Il en a publié sept, bien faites pour plaire aux jeunes acteurs qui les apprendraient et aux vieux spectateurs qui les écouterait.

Aux derniers temps de sa vie, Mathias Morhardt restait, le plus souvent loin de Paris. Il s'était retiré à Capbreton, dans les Landes. Il y connut l'amère douleur : en 1932, il perdit sa femme avec qui il avait toujours vécu dans la plus tendre intimité.

Mais il ne cessa jamais de travailler. Il s'était adonné aux études shakespeariennes. Il admettait l'hypothèse hasardeuse de M. Abel Lefranc, et prenait pour auteur vrai des drames attribués à Shakespeare lord Derby. Nous croyons qu'il se trompait, mais comment lui en garder rancune ? Il ne doutait point qu'il ne réparât encore une erreur de justice.

Mathias Morhardt était un parfait honnête homme, et les ligueurs ne devront jamais prononcer son nom qu'avec la plus respectueuse reconnaissance.

A. Ferdinand HEROLD.

# ALBERT CHENEVIER

Par Maxime LEROY

L'accord très conscient de fermes convictions avec le sentiment n u a n c é que l'expérience enseigne sur l'à-peu-près des doctrines, nul mieux que notre cher Albert Chenevier n'en aura montré la fécondité par sa vie tout entière : le premier hommage que je veux lui rendre, c'est que sa perspicacité, qui était si affinée, ne ralentit jamais les battements de son cœur passionné.



C'est dans les années 1892-94 qu'il commença à vivre par lui-même, à Nancy, où il était venu s'inscrire à la Faculté de Droit. C'est là que nous nous connûmes, liés dès lors par une amitié fraternelle qui devint peu à peu comme une nécessité de nos esprits.

La ville, ni l'époque n'étaient favorables au développement de la sorte de sensibilité intellectuelle qui caractérisait déjà si originalement le jeune étudiant. C'est dans un printemps maussade, aigre, de Lorraine, au temps de la propagande par le fait, qu'elle poussa ; et il faut que l'arbuste, transplanté de Picardie en Lorraine, ait eu bien de la force, une sève généreuse, pour avoir pu surmonter tant de circonstances contraires.

Les criminelles brutalités des anarchistes avaient suscité une très légitime indignation dans tout le pays, mais qui, s'exagérant rapidement, s'était transformée en une rude réaction politique sans rapports avec le fait lui-même, horrible, certes, mais très localisé dans une infime fraction sociale. Dans Nancy, capitale très jolie d'un Est vigoureux, que le souvenir des invasions maintient dans un qui-vive toujours en alerte, cette réaction fut particulièrement nerveuse.

C'est parce qu'il était né avec d'exceptionnels dons intellectuels, que notre ami put vaincre ce moment et ce milieu, échappant à l'intolérance autant qu'à la résignation ; aussi est-ce merveille de regarder, avec le recul du temps, les premiers développements de cette rare intelligence, vers des approximations spirituelles et morales épurées de tout fanatisme, nettes, claires, pourtant ardentes, nées d'un regard droit et bienveillant sur les choses.

Je le revois, tel qu'il était à cette aube lointaine, à ses dix-huit ou dix-neuf ans, très blond, un peu pâle, la taille élancée, la démarche parfois nonchalante. Un bon sourire errait souvent sur ses lèvres ; il adorait les longues causeries entre amis ; il sa-

vait écouter, et ses gestes, comme son esprit, étaient élégants, mesurés.

Nous étions, en ces temps où nous nous connûmes, deux jeunes étudiants pleins de feu, optimistes, désireux de savoir et de bien faire. Ce ne sont pas les occasions qui manquèrent pour éprouver la sincérité et la profondeur de notre besoin d'une vie ardente. Nos premières discussions furent littéraires, surtout ; c'est le beau temps où l'on admirait encore Flaubert, dont on savait par cœur tant de phrases ironiques et cadencées, où l'on discutait à perte de vue sur les mérites respectifs de *Madame Bovary* et de *l'Education sentimentale*. Lequel des deux romans devait l'emporter, méritait de l'emporter dans notre admiration ?

Il hésitait ; nous hésitions ; mais finalement, c'est *l'Education* si desenchantée qui nous parut la plus humaine, lorsque nous fûmes entrés plus avant dans la connaissance de l'âpre problème social. Flaubert fut l'homme qui contribua, en ces instants incertains où l'adolescent se cherche, à l'aiguiller vers cette connaissance, tout à fait dans le sens de ses intimes tendances, car le témoin de 48, si effervescent fût-il, n'enseigna jamais le fanatisme, observateur qui sut presque toujours corriger d'un semi-scepticisme, d'un sourire débonnaire, aussi bien ses engouements que ses colères.

Nous en étions là, fort occupés d'enseignement populaire, sous la direction de nos chers maîtres Pfister et Pariset, lorsqu'éclata le grand drame politique de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. C'est l'affaire Dreyfus qui devait être l'épreuve décisive pour nos jeunes ardeurs ; et c'est elle qui, nous arrachant à une compréhension malgré tout trop littéraire des choses, nous précipita avec force dans une vie plus active.

Albert Chenevier fut admirable pendant ces journées dangereuses : calme et pourtant vif ; courageux jusqu'à s'exposer aux brutalités de la rue ; mais restant toujours, même aux heures les plus dures, curieux des causes avant d'agir, désolé lorsqu'il fallait bien constater qu'un mur le séparait de ses adversaires qui, dans l'ordre intellectuel, représentaient autant d'obstacles infranchissables à la raison. Le peu de puissance de la raison étonnait le jeune combattant ; ce n'est qu'à la longue qu'il a compris, que nous comprimes quelle erreur il y avait à croire qu'une même lumière inonde également l'esprit de tous les hommes pour leur montrer les choses sous un aspect universel. A combien d'erreurs nous a portés notre optimisme faussement cartésien de la vingtième année !

Albert Chenevier joua un rôle capital pendant l'affaire Dreyfus ; mais un rôle qu'il remplit discrètement, avec sa réserve coutumière. M. Henri Sée, dans son excellente histoire de la Ligue, n'en souffle mot, pas plus d'ailleurs qu'il n'a fait la part qui convenait à l'action décisive de la Ligue dans le même moment, lors de la fondation des

premiers syndicats de fonctionnaires. Albert Chenevier fut le conseil juridique modèle de l'Association au cours de la lutte qu'elle mena ; c'est à lui qu'est due, en grande partie, la tenue de cette lutte, difficile, périlleuse, digne en tous points de la probité de ce grand serviteur du vrai. Francis de Pressensé, qui avait du caractère, appréciait comme il convenait cette fermeté, cette lucidité, cet inexorable calme ; et c'était là, aussi, les propres vertus de ce noble esprit.

A chaque attaque injuste d'un journal, il y avait de la part du capitaine Dreyfus une demande de rectification. C'est Albert Chenevier qui rédigeait la rectification. La tactique fut suivie avec énergie, avec persévérance ; elle fut efficace. C'était la tactique de la vérité : on ne laissa passer ni une erreur, ni un mensonge. A distance, je ne vois plus que la correction juridique de cette tactique ; et, en effet, toutes les réponses étaient écrites avec une implacable modération, alors que, sur le moment, il m'en souvient, le lecteur était sensible surtout à ce qu'elles exprimaient d'humeur batailleuse, d'indignation morale, d'espérance en la justice.

Démissionnaire de ses fonctions de conseil juridique en 1927, Albert Chenevier fut élu au Comité Central de la Ligue des Droits de l'Homme, où il resta de 1927 à 1936. A cette date, il ne fut pas réélu, les ligueurs ayant pris pour de l'oubli sa réserve, indifférents aux admirables services qu'il avait rendus dans des temps troublés, si vite oubliés, hélas !

Albert Chenevier a été un grand fonctionnaire ; autrefois, on eût dit un grand commis : il laissera à l'Assistance Publique, dont il fut, plus de dix ans, le secrétaire général, une trace impérissable. Ses dons humains ont fait merveille dans ce milieu où les qualités morales sont courantes : il fut aimé ; il travailla utilement dans une atmosphère favorable, près de directeurs généraux, M. le Docteur Mourier et M. Serge Gas, qui surent comprendre la haute valeur professionnelle et intellectuelle de leur fidèle et éminent collaborateur.

C'est à l'Ecole d'Infirmières de la Salpêtrière qu'il donna peut-être le meilleur de lui-même, pour

amener à son plus haut point la perfection morale et technique du personnel hospitalier. J'ai assisté quelquefois à des réunions de cette école : c'était un spectacle charmant et réconfortant de voir toutes ces jeunes femmes, vêtues de blanc, assises gravement sur les gradins de la grande salle des cours, leur clair visage tendu attentivement vers le maître. Il savait parler à cet auditoire frémissant un langage affectueux, confiant, simple.

C'est, de tous ses efforts, celui qui honore le plus sa mémoire ; celui qui résistera le mieux au temps : l'œuvre est vivante, pleine d'activité ; à elle, l'Assistance doit, et, de plus en plus, devra, la formation de ce personnel dévoué qui fut le constant souci de son esprit. Là, il était chez lui ; l'école était sa préoccupation, sa joie, son orgueil ; il n'en parlait jamais qu'avec émotion, comme d'une enfant chère à son cœur.

Avec un souci de la justice qui honore son caractère, M. Serge Gas a pris l'initiative d'attribuer le nom d'Albert Chenevier au grand amphithéâtre de l'Ecole de la Salpêtrière, pour rendre à jamais durable la mémoire d'un collaborateur dont la perte lui a été si sensible, ainsi qu'il en a avisé M. le Président Bequet, si attaché, lui aussi, à cette œuvre féconde.

Notre ami repose maintenant dans le petit cimetière de Saint-Etienne, à Bayonne, dans ce pays qu'il aimait, où il était retourné dans l'espérance d'y retrouver quelques-unes des forces qui l'avaient abandonné.

Dans le train de retour, à la gare, je rencontrais notre grand et cher ami Victor Basch ; il ignorait quel malheur nous avait tous frappés : à mes premiers mots, les larmes remplissent ses yeux. Oui, c'était une âme exceptionnelle, exquise, généreuse entre toutes, qui venait de disparaître, quelqu'un que nul ne remplacera jamais. Partout où il fut, il y eut une lumière ; partout où on ne verra plus sa silhouette familière, désormais il y a une tristesse et une ombre. Nul de ceux qui l'ont approché ne l'oubliera ; et moi qui l'ai connu dans l'intimité, je ne me consolerais jamais d'un départ qui m'a enlevé la meilleure part de moi-même.

MAXIME LEROY.

## CYPRIEN TARTARY

Nous apprenons avec regret la mort du citoyen Cyprien Tartary, ancien maire de Saint-Médard, ancien entrepreneur de travaux publics, l'un des vice-présidents de la Fédération de la Creuse, décédé subitement dans sa propriété du Saillant, à l'âge de 63 ans.

C. Tartary avait été dreyfusard. Il avait soutenu la politique d'Emile Combes, au nom du parti radical-socialiste, dont il fut le délégué au Comité exécutif, pour la Meurthe-et-Moselle, le Doubs et la Creuse. Orphelin à onze ans, Tartary avait dû

émigrer pour gagner sa vie. Les attaques de la réaction cléricale et antisémite l'avaient honoré durant sa vie de militant.

Ses obsèques ont eu lieu à St-Médard (Creuse), le 24 avril 1939, où des discours furent prononcés par M. Camille Ferrand, sénateur, pour le parti radical de la Creuse, par le citoyen Silvain Lelache, au nom de la Ligue des Droits de l'Homme et du Citoyen et par Emile Labetoulle, de la Loge Maçonnique « Les Préjugés Vaincus » de Guéret, qui parlait au nom du Grand Orient de France.

## POUR LE CONGRÈS DE MULHOUSE

## LE PROBLÈME DE LA PAIX

La doctrine des Droits de l'Homme peut-elle encore servir de règle pour l'organisation de la vie internationale ?

Rapport de M. Maurice VIOLLETTE

Ancien ministre  
Membre du Comité Central

Les Sections de la Ligue ne pouvaient pas manquer, cette année, d'être très gravement troublées par la situation extérieure, et le problème de la paix devait nécessairement leur apparaître comme la préoccupation essentielle.

Le monde se sent de plus en plus menacé par l'audace croissante des régimes totalitaires. Il ne reste plus rien des traités de 1918 et 1919; depuis un an spécialement, il ne se passe presque pas de mois sans qu'une nouvelle agression vienne secouer toute l'Europe et le monde entier.

Depuis un an, nous avons vu successivement la mainmise germano-italienne s'installer sur :

- 1° l'Autriche,
- 2° le pays des Sudètes,
- 3° l'Espagne,
- 4° Majorque,
- 5° la Bohême,
- 6° la Slovaquie,
- 7° la Ruthénie,
- 8° Memel,
- 9° l'Albanie,
- 10° la Hongrie, où un véritable protectorat allemand vient d'être imposé.
- 11° les Canaries, complètement sous l'influence allemande,
- 12° un condominium italo-allemand dominant la Yougoslavie,
- 13° un demi-protectorat économique imposé à la Roumanie,
- 14° la Bulgarie entraînée de plus en plus dans le sillage de l'Allemagne.

Si les démocraties n'y mettent pas obstacle, pour le territoire de Dantzig, l'opération sera rapidement réalisée et les puissances totalitaires feront l'impossible pour avoir aussitôt raison de la Pologne, de la Roumanie et de la Grèce; la menace sur Corfou a déjà été sérieuse.

Ainsi, deux puissances, en Europe, depuis un

an, sans tirer un coup de canon, sauf en Espagne, ont pu atteindre des objectifs formidables, et nous sommes avertis par les théoriciens de « l'espace vital » que nous ne sommes au bout ni de nos surprises ni de nos indignations.

Dès lors, la question se pose, en effet : « La doctrine des Droits de l'Homme peut-elle encore servir de règle pour l'organisation de la vie internationale? »

Entendons-nous bien, ce qui est en question, ce n'est pas la doctrine de la Ligue, de notre Ligue. Les idées dont nous avons à confronter le plus ou moins de conformité avec les réalités présentes, ce sont celles exprimées par la *Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen*, cette grande charte révolutionnaire qui reste comme l'Évangile des temps modernes.

Nous n'avons, pour notre part, à la Ligue, d'autre volonté que de rester les interprètes fidèles de la pensée puissante et profonde qui a fait éclater les temps anciens et fondé le droit moderne.

Nous n'oublions pas, du reste, que la Déclaration des Droits n'a pas surgi comme par enchantement en 1789; elle traduit des idées qui, depuis la Renaissance, se sont exprimées de façon plus ou moins partielle, plus ou moins consciente, et plus ou moins audacieuse chez tant d'écrivains, de juristes, de philosophes, de savants, de polémistes, qui sentaient bien que l'ordre de choses établi ne bénéficierait pas de la pérennité et qui se souciaient justement de créer entre les hommes des relations plus ordonnées, plus humaines, plus généreuses selon un droit nouveau à instaurer. On peut citer, notamment, les premières déclarations des sociétés presbytériennes émigrées en Amérique. La Révolution française, au milieu de toute la fermentation intellectuelle du XVIII<sup>e</sup> siècle, a donc joué le rôle d'un catalyseur, et c'est ainsi qu'a surgi en 1789 ce

texte de forme parfaite, solennelle et presque messianique, de la Déclaration des Droits de l'Homme.

Or, quel est l'enseignement certain de la Déclaration? C'est que le droit des hommes à l'indépendance et à la dignité est sacré; que nul ne peut être incliné sous une loi qu'il n'a pas consentie;

que les rapports entre les hommes doivent être ordonnés selon le contrat et non pas selon la force.

Il n'y a pas eu de mot prononcé plus souvent au cours de toute la Révolution que celui de « Loi », si ce n'est peut-être celui de « tyran », et justement le tyran, c'est celui qui méprise la loi et veut confisquer à son profit la liberté des autres.

La Déclaration, c'est le défi des hommes qui ne veulent plus d'asservissement, « hardi, contre Dieu même », comme disait Renan.

Voilà donc la doctrine certaine de la Déclaration. Ce fut, bien entendu, celle de tout le XIX<sup>e</sup> siècle, et aussi de notre siècle jusqu'à l'apparition de l'idéologie totalitaire.

Au demeurant, dès le début de l'humanité, une grande vérité s'est imposée à l'homme : il ne peut pas demeurer, seul, dans un monde indifférent ou hostile, installé dans une défensive incessante ; la hantise perpétuelle des pires périls créait pour lui une obsession tellement hallucinante qu'il était amené à se chercher des alliés, d'abord dans sa famille — d'où le régime patriarcal si sévère des premiers âges avec droit de vie ou de mort sur les enfants — puis en dehors de la famille dans le clan, et ainsi se construisait un ensemble de règles qui, complétées par l'appel au surnaturel, finissaient par réaliser au-dessus des appétits et des violences une façon de droit auquel on donnait un caractère religieux pour mieux en assurer le respect.

Ainsi, c'est depuis le plus lointain des temps que l'humanité est obligée pour persévérer dans l'être d'imaginer le contrat dont le contenu, au fur et à mesure des âges, s'enrichit considérablement.

Or, la doctrine totalitaire, en Allemagne comme en Italie, se dresse avec violence contre cette conception. Elle dénonce et raille la justice et le droit. Goebbels, comme Mussolini, considèrent avec mépris la Déclaration des Droits de l'Homme. Pour eux, il n'y a ni droit du citoyen, ni droit de l'homme, il y a le droit d'une race, de leur race; et comme on se persuade que cette race est élue par la divinité, il ne peut y avoir de droit contre elle.

Mais la théorie de la race était sans doute encore trop idéaliste au gré de ces théoriciens. Elle est aujourd'hui complétée par la théorie de « l'espace vital ». Dès lors, le dogme s'installe ainsi : « Les races fortes ont droit à tout l'espace vital dont elles jugent avoir besoin. » Les faibles n'ont aucun droit.

Mussolini a conclu le grand discours prononcé à la veille de l'occupation de l'Albanie, dans lequel il repoussait avec mépris toutes ces parentés latines dont la France se plaisait à l'étourdir, en proclamant hautement que, dans le monde, « c'est une question de force ».

Voici ce que déclare Hitler lui-même dans *Mein Kampf* :

« Lorsque le territoire du Reich contiendra tous les Allemands, s'il s'avère inapte à les nourrir, de la nécessité de ce peuple naîtra son droit moral d'acquérir des terres étrangères. La charrue fera alors place à l'épée, et les larmes de la guerre feront germer le pain quotidien du monde à venir. »

Lisez encore cet autre texte :

« Nous sommes un peuple de soixante-dix millions d'habitants et avons par conséquent le droit de déchirer les traités qui nous gênent. »

Et M. Julien Benda, qui cite ce texte, le fait suivre du commentaire suivant :

« Par conséquent » est stupéfiant. S'ils n'étaient que dix millions, ils ne l'auraient pas ! Le droit conféré par le fait qu'on est très nombreux ! Ce fait posé comme une fatalité, comme une volonté du cosmos, devant quoi le monde doit s'incliner. »

Faut-il supposer que, malgré tout, ces textes sont choisis de façon tendancieuse et transforment ou trahissent la pensée totalitaire? Voici donc un recoupement.

*La Revue de Paris*, du 1<sup>er</sup> mai 1939, publie la traduction d'un article de la grande revue berlinoise, la *Geist der Zeit*, qui vient de faire paraître une étude de M. Georg Usadel, haut fonctionnaire au ministère de l'Éducation du Reich, sur « les bases philosophiques du national-socialisme ». Voici quelques extraits :

« Le National-Socialisme est une hiérarchie telle qu'elle résulte de la conception du « chef » et de « ses suivants ». Il rejette, en conséquence, cette folie de l'égalité, née du libéralisme et que cultive le libéralisme, et que cultivent les démocraties. L'égalité, c'est la ruine de toute hiérarchie. »

Autre texte :

« Les esprits retardataires peuvent ne pas voir que le bien racial, la volonté de servir et de se sacrifier pour la race, peuvent signifier la liberté. Ils ne voient dans une vie de ce genre que contrainte et dureté, limitation et servitude. Le National-Socialisme et le fascisme sont honnis comme des systèmes politiques barbares, où la liberté de la presse, la liberté de pensée, la liberté de réunion sont néantes. Pauvres fous libéraux ! S'ils savaient avec quel dédain nous considérons leurs soi-disant libertés ! »

Quant à nous, nous acceptons avec courage et résolution le destin qui nous a fait naître au milieu de notre race et nous regardons au delà de notre propre vie, dans le temps et l'espace qui ont été, et qui seront occupés par nos ancêtres et par nos descendants. Pour nous, chaque peuple est une création voulue de l'Éternité et dont la vie a des exigences supérieures qui la mettent au-dessus de notre existence personnelle. Les peuples ont reçu de l'Éternité, la liberté de vivre conformément à leur nature, courageusement et vaillamment. *L'essence de l'Éternité ne peut se définir qu'en ceci qu'elle ne connaît aucune limite d'espace et de temps, aucune contrainte.* »

Vous entendez bien, aucune contrainte, même de la morale, même du droit. Au demeurant, il ne peut y avoir ni morale, ni droit contre les intérêts vitaux du peuple élu.

De telles divagations devraient mettre nécessairement les peuples qui s'y livrent hors de la Société des Nations, comme du reste ils veulent s'y mettre eux-mêmes.

En ce qui concerne la France, un grand conseiller du Führer, M. Alfred Rosenberg, écrit :

« Ce conflit est *autrement inévitable* entre la République de la France, mi-noire, mi-blanche, qui se développe, et l'Allemagne.

« Au reste, une France intelligente aurait le moyen de se guérir, du moins en conformité avec son caractère de race alpine-occidentale.

« Ce serait de renoncer à la prédominance en Europe, de laisser tomber la Pologne et la Tchécoslovaquie et les autres Etats de la Petite-Entente ; de se séparer résolument des nègres et des Juifs, et de se contenter *des frontières que nécessite sa population*. Cette France-là pourrait, sans que l'Allemagne s'y oppose, vivre pour sa culture et serait encore un facteur important de la politique européenne. Mais *les cent millions de Français* lui assurent sans doute la gloire à bon marché d'une domination temporaire, mais lui assurent aussi pour l'avenir la ruine de sa race et de son Etat. »

Et voici sa conclusion cynique et effarante :

« Contre l'individualisme mécanique et l'universalisme schématique, aujourd'hui primés, nous proclamons la conception organique nationale du monde.

« Le mythe du sang demande une révolution mondiale et *ne tolère plus aucune autre valeur suprême à côté de lui.* »

Il est vrai qu'Hitler s'indigne des diktats et des traités de 1918 et de 1919 imposés par la force.

Entendons-nous : il est vrai qu'au terme de toute guerre, le vaincu cède à la violence, mais il n'en est pas moins vrai que même alors il y a un choix qu'il exerce librement, celui du mal extrême qui peut résulter pour lui de la prolongation de la guerre et de la servitude, et du moindre mal qui résulte de l'acceptation du traité présenté par le vainqueur.

Sans doute, le traité de 1918 a été singulièrement dur et je l'ai, pour mon compte, trop souvent déploré, pour que je veuille le justifier. Je me borne à dire qu'Hitler est le dernier à pouvoir s'indigner des diktats.

Le traité de Francfort nous a déjà fixé sur la bonne volonté allemande.

Mais nous pouvons mesurer de quel prix la France aurait été obligée de payer la victoire de l'Allemagne.

L'Allemagne a pu se croire un moment victorieuse et elle a dicté deux traités qui ne brillent pas par la modération : le premier, c'est celui de Brest-Litovsk, et, le second, celui de Bucarest du 7 mai 1918. Je voudrais insister un peu sur ce dernier traité.

Il y était stipulé que les armées allemandes occuperaient la Roumanie jusqu'à une époque qui devait être fixée ultérieurement, *au gré de l'Allemagne*. Tant que durerait l'occupation, la juridiction allemande, civile et militaire, serait seule en vigueur. Les frais en seraient payés par la population roumaine. Ce traité *précisait par ailleurs que tous les Roumains du sexe mâle, de quatorze à soixante ans, pourraient être astreints à des travaux manuels pour le compte des occupants*. Enfin, le traité de Bucarest convenait que, pendant trente ans, *le droit exclusif à l'exploitation de tout le pétrole roumain serait concédé à une Société allemande, laquelle aurait droit d'utiliser à son gré*

*routes, magasins, chemins de fer, postes, téléphones.*

Et M. Ludovic Naudeau qui, dans *La Petite Gironde*, commente ce traité, y ajoute ces souvenirs poignants :

« Quand ce traité fut paraphé et qu'il n'y eut plus qu'à le signer, un des délégués roumains, M. Pierre Misser, à bout de force et de patience, fondit en larmes.

— Hé ! qu'avez-vous ? s'enquit un plénipotentiaire allemand.

— J'ai fait M. Pierre Misser, que vous réduisez mon pays en esclavage.

— Mais non mais non ! protesta l'Allemand. La paix que nous vous faisons est une paix d'amis. Vous vous en rendez compte un jour, quand vous connaîtrez le traité que nous comptons imposer à la France et à l'Angleterre.

M. Jean Bratiano déclara par la suite : « Après que nous eûmes signé le traité de Bucarest, ce fut l'expropriation méthodique et réglée de toute une nation. Blé, pétrole, meubles, charbon, rails de chemin de fer, wagons, bestiaux, instruments agricoles, jusqu'aux fils télégraphiques, jusqu'aux arbres des forêts. On prit tout, on emporta tout. Lorsque, après les victoires de Foch, les envahisseurs durent s'éloigner, il ne restait pas cent carrioles dans toute la Roumanie et il ne restait pas un jour de farine de réserve dans Bucarest. Les Allemands avaient fait main basse sur toute ma propriété, ajoute M. Bratiano : récolte et bestiaux. Quand ils eurent tout pris, ils présentèrent encore une facture de 60.000 francs à mon intendant. « Votre récolte, lui dirent-ils, est déficitaire. Il résulte de l'examen de vos livres que les bonnes années, elle produit 60.000 francs de plus. Donc, M. Bratiano nous redoit 60.000 francs ! »

Si sévèrement qu'il faille juger le traité de Versailles, il faut reconnaître qu'il n'allait cependant pas jusqu'aux exigences terribles du traité de Bucarest et il reste vrai que l'Allemagne n'a pas le droit, moins que personne, de soutenir que les traités qui suivent les guerres soient quelquefois terribles.

Au demeurant, quel est donc le sort bienheureux réservé par Hitler à l'Autriche et à la Tchécoslovaquie ? Il semble bien que, dans chacun de ces cas, il y a eu aussi un diktat passablement monstrueux.

Si nous protestons donc contre certaines stipulations du traité de Versailles, ce n'est pas parce qu'elles sont un manquement à l'Empire allemand, mais parce qu'elles sont un manquement à l'humanité.

Il reste donc que, pour l'Allemagne totalitaire, le Droit n'existe pas et nous, disciples de la doctrine de la Déclaration, nous nous tenons au Droit parce que, en dehors du Droit, il n'y a que la Force.

Comment arriver à s'entendre ?

## II

Persévérer quand même dans la conversation ? Peut-être, mais toute conversation suppose une conclusion et toute conclusion de conversation est un contrat. Il faut donc que nous soyons certains que les signatures seront honorées et les engagements respectés.

Plus même l'Allemagne plaidera que les traités entachés d'un vice de consentement sont nuls et, plus, elle s'obligera nécessairement à admettre

que, toutes les fois que du moins, l'engagement a été pris librement, elle est liée, irrévocablement liée, tant que du moins le mutuel dissentiment n'aura pas détruit ce qu'a créé le mutuel consentement.

Examinons donc quelques-uns des engagements les plus solennels des puissances totalitaires en ne retenant, j'y insiste, que des engagements qui ne peuvent à aucun degré être suspectés de violence.

I. — L'Italie signe un traité d'amitié avec l'Éthiopie. Elle présente elle-même l'Éthiopie à la Société des Nations et la fait admettre par l'Assemblée. Or, au moment qu'elle considère comme opportin, sans le moindre prétexte de la part de l'Éthiopie, l'Italie assassine l'Éthiopie, et comme l'Éthiopie résiste, Mussolini pour la contraindre n'hésite pas à recourir aux gaz contre un peuple qu'il sait hors d'état de s'en protéger.

II. — Le 20 mai 1935, Hitler au Reichstag renouvelle son respect de l'Autriche, il déclare solennellement que « l'Allemagne n'a ni l'intention ni la volonté d'intervenir dans la politique intérieure de l'Autriche ou d'annexer l'Autriche ». Il spécifie « que le Reich est convaincu que les clauses territoriales des traités ne pouvaient être dénoncées unilatéralement par aucune puissance et que, par conséquent, elles seraient respectées par l'Allemagne ». Il ajoutait que son pays « respecterait tous les traités qu'il avait signés ou qu'il signerait LIBREMENT et par conséquent le traité de Locarno ».

L'Italie est, du reste, garante aussi de l'Autriche. Elle a signé Locarno, elle a signé le pacte Briand-Kellog et elle n'a signé ni l'un ni l'autre sous la menace du canon.

En conséquence, sans la moindre agression de l'Autriche, le Chancelier Schuschnigg est attiré dans un véritable guet-apens, organisé d'accord entre Mussolini et Hitler, et, le 13 mars 1938, l'Autriche est envahie et annexée à l'Allemagne.

III. — L'Allemagne signe, bien après la guerre, avec la Tchécoslovaquie, un pacte de non-agression qui ajoute une garantie de plus à celles résultant du traité de Locarno ou du pacte Briand-Kellog. Or, malgré Locarno, Briand-Kellog et la garantie particulière donnée à la Tchécoslovaquie, l'Allemagne, reniant sa triple signature, envahit d'abord le pays des Sudètes.

IV. — L'Allemagne parvient à Munich à faire chanter les démocraties et, pour les décider, Hitler leur promet solennellement : 1° qu'il n'a plus aucune revendication territoriale à faire valoir en Europe; 2° qu'il garantit avec la France et l'Angleterre l'indépendance de la Tchécoslovaquie. Quelques mois s'écoulent et, sans provocation, il dévore la Tchécoslovaquie.

V. — De même, quelques semaines après, au mépris de tous les traités, il contraint la Lituanie à lui céder Memel.

VI. — L'Italie, en 1927, « signe un traité d'amitié **INALTERABLE** avec l'Albanie ». L'année dernière, Mussolini se fait représenter au mariage

du roi par le Comte Ciano. En conséquence, il y a quelques semaines, sans le moindre des prétextes, il envahit et s'annexe l'Albanie.

VII. — Mussolini a vingt fois donné sa parole d'honneur qu'il n'y avait pas de volontaires italiens en Espagne. Pour prouver sa bonne volonté, il réclame solennellement d'adhérer au Comité de non-intervention et insiste pour avoir un secteur de surveillance. Aujourd'hui, Mussolini avoue avoir eu 50.000 hommes en Espagne et revendique la gloire d'avoir, pour le compte de Franco — et le sien — brisé l'effort admirable de l'Espagne républicaine.

VIII. — Le 26 janvier 1934, la Pologne signait avec l'Allemagne un traité d'amitié valable pour dix ans et, le 20 février 1938, Hitler déclarait encore solennellement :

« Dantzig, qui était autrefois un point névralgique pour la paix européenne, a perdu complètement sa signification menaçante.

L'Etat polonais respecte le caractère de la Ville Libre, de même que l'Allemagne respecte, de son côté, les droits de la Pologne. Nous sommes parvenus ainsi à aplanir la voie vers un accord qui, conçu à l'origine sur Dantzig, a réussi, malgré les efforts de maints perturbateurs, à éclaircir *définitivement* les relations entre l'Allemagne et la Pologne et à les transformer en une collaboration loyale et amicale. »

Or, aujourd'hui, Hitler dénonce bien avant le terme ce traité. Il le considère comme méprisable et découvre soudain que le souci de l'espace vital allemand exige que Dantzig soit incorporé au Reich de gré ou de force.

Alors on est obligé de se poser la question : *comment négocier avec des chefs d'Etat qui n'ont ni parole, ni honneur, et qui ne considèrent les traités que dans la mesure où ils peuvent les servir ?*

Si l'on était assez enfoncé dans la complaisance vis-à-vis des puissances totalitaires, au point d'accepter cette théorie que le droit à la vie pour une nation domine toute autre considération, je répondrais trois choses.

A. La première, c'est que, même si une pareille théorie était acceptable, ce serait à la condition que les redressements à opérer procédassent d'un contrat et non de la force. Quand le président Roosevelt appelle toutes les nations à délibérer sur les problèmes qui, pour chacune d'elles sont vitaux, quand il demande de corriger selon le droit, et le mutuel consentement, les erreurs du hasard ou de la force, je dis d'accord. Mais ce qui est impossible, c'est que chacun se fasse lui-même le juge de ses propres besoins et cela en refusant systématiquement de composer avec le droit des autres, et en niant tout droit aux autres, s'ils ont le malheur d'être faibles. Malheur aux vaincus ! est aussi un mot des dictateurs. Mussolini a dit expressément que les peuples qui ne sont pas capables de se défendre n'ont qu'à disparaître.

B. Ma seconde réponse, c'est que ces besoins, si vraiment ils sont à ce point vitaux, ne se sont pas affirmés hier. Pour Hitler spécialement, ils ont été longuement développés dans *Mein Kampf*. Dès

lors les engagements solennels et écrits auxquels j'ai fait allusion, ont été pris par Mussolini et Hitler alors qu'ils avaient eu loisir de vérifier dans quelle mesure les instruments diplomatiques qu'on leur soumettait, tenaient compte ou contredisaient les aspirations par eux considérées comme essentielles et vitales, pour reprendre leur terminologie. Ils ne sont donc pas fondés à plaider les besoins vitaux, puisque les ayant envisagés, ils ont accepté de transiger sur ces besoins, dits vitaux.

C. Troisième réponse, quelles sont donc ces nécessités vitales ? L'espace et les colonies.

Mais Mussolini a actuellement en Afrique avec la Libye et l'Éthiopie, un empire presque aussi grand que celui de notre Afrique du Nord, et il vient de conquérir une colonie européenne avec l'Albanie.

L'Allemagne, elle, n'a pas obtenu, il est vrai, de colonies africaines, mais elle a récemment conquis des colonies européennes considérables, comme l'Autriche, la Tchécoslovaquie, Memel. Elle s'est installée en plus une façon de protectorat sur la Hongrie, elle a une hypothèque considérable sur la Roumanie pour le blé et le pétrole.

Nous avons en France des hommes tellement dégoûtés de toute pensée colonisatrice qu'ils sont prêts à demander et demandent en effet l'évacuation sans délai de nos colonies asiatiques et africaines ; or, ce sont ceux-là même qui déclarent que l'Allemagne ne peut pas vivre sans colonies et qui réclament notre abdication en faveur de l'Allemagne. Le droit à la domination est inacceptable, à l'égard d'un Indochinois ou d'un Dahoméen, s'il est exercé par la France, mais c'est faire preuve de bellicisme et de complaisance coupable à l'égard du bolchevisme, de ne pas accepter l'asservissement de l'Autrichien, du Tchéque, même s'il s'acquitte avec les pires persécutions politiques et racistes !

L'espace vital n'est donc pas, selon moi, une excuse qui puisse légitimer l'impérialisme effréné des puissances totalitaires.

Alors, le besoin de matières premières ?

J'ai considéré pendant longtemps, moi aussi, avec quelque faveur la théorie de ce qu'on appelle la redistribution des matières premières. Je me suis rendu compte en y réfléchissant que, ni en fait, ni en droit, la redistribution des matières premières ne peut donner prétexte à un remaniement de la carte de l'Europe, même pas au point de vue colonial.

La redistribution est en effet la plus souvent envisagée à l'appui des revendications coloniales allemandes sur l'Afrique. Or, il est à remarquer qu'aucune des colonies d'Afrique ne produit les matières premières essentielles qui conditionnent la production industrielle des diverses nations européennes. Le coton, le blé, le café, l'essence, le charbon, le caoutchouc, le cuivre, le manganèse, l'aluminium, les métaux d'une façon générale, rien de tout cela n'est en Afrique. Les colonies allemandes ne fournissaient à la métropole avant

la guerre que des échantillons. En dehors des matières grasses et du bois, l'Afrique centrale ne peut rien donner ; or, les matières grasses se trouvent partout et les bois ne sont plus dans l'industrie qu'un produit accessoire.

Sans doute, il y a le fer en Afrique du Nord et les phosphates, mais je considère que l'Algérie est territoire métropolitain, et la Tunisie et le Maroc sont deux souverainetés distinctes.

Il faut poser en principe que ni le Cameroun, ni le Togo, ni le Tanganyika, ne sont susceptibles d'être d'aucun profit pour l'industrie allemande et qu'Hitler ne réclame ces colonies que parce qu'elles peuvent constituer des positions stratégiques et pour les mêmes raisons, militaires qui ont déterminé son opération de Tchécoslovaquie, de son propre aveu même.

Mais quand bien même l'Afrique centrale serait la clef de l'industrie, est-ce que cela légitimerait une nouvelle distribution des territoires sous le prétexte d'une plus équitable distribution des matières premières ?

S'il en était ainsi, d'ailleurs, nous serions demandeurs tout comme l'Allemagne. Nous n'avons pas assez de charbon, ni de manganèse ; nous n'avons pas d'essence, pas de caoutchouc, pas de cuivre, pas de coton, et s'il est entendu que chaque nation industrielle doit avoir droit à une part de ces richesses proportionnellement à son potentiel industriel, dès lors nous réclamons nous aussi. Nous sommes obligés d'acheter à l'étranger pour 20 milliards de francs de plus que nous ne lui vendons.

A qui réclamerons-nous ? A l'Afrique ? Non !

Nous réclamerons l'essence à la Russie, aux Etats-Unis, aux Indes Néerlandaises, le coton aux Etats-Unis, le cuivre aux Etats-Unis ou à l'Espagne, le caoutchouc et le café au Brésil, et le charbon à l'Allemagne ; nous demanderons donc qu'on fasse des petits morceaux de ces diverses puissances pour avoir notre tonnage particulier ?

Tout cela est donc puéril et, si en fait cela ne tient pas ainsi qu'il vient d'être démontré, cela ne tient pas davantage en droit.

De même, en effet, que chaque individu ne peut pas prétendre à lui tout seul exercer tous les genres d'activité, une nation ne peut à elle seule avoir à sa disposition la totalité de ce qui est nécessaire à sa vie. Je m'explique.

Un homme quelconque, pour vivre la vie moderne, a des besoins matériels et intellectuels variés. Il ne peut cependant fournir son activité que dans une direction donnée ; mais il complète ce qui lui manque avec l'activité que fournissent ses voisins dans d'autres directions. Personne ne peut vivre en se passant d'autrui, à moins de se condamner à la vie végétative. Dès qu'il y a une vie un peu organique, elle ne peut se concevoir que par l'échange des services.

De même, aucune nation ne peut prétendre avoir le droit de se suffire à elle-même. Chacune est forcée de se spécialiser d'après son climat, sa constitution géographique et géologique, le tempéra-

ment de ses habitants. Donner à chacun le droit aux matières premières, suppose donc un collectivisme mondial qui pendant d'immenses siècles encore, sera une chimère encore plus invraisemblable que l'institution politique des Etats-Unis du Monde.

Le devoir des nations, c'est donc en pareille matière, l'échange des services et une suffisante pénétration économique des diverses nations. S'il se trouvait des nations dont l'attitude soit assez égoïste pour refuser aux autres le droit de vivre, il appartiendrait, suivant les intentions du Président-Robbesvit, à l'Assemblée des Nations, de prononcer souverainement et de faire condamner à l'exécution des prestations refusées, car la théorie de l'abus du droit est vraie pour les nations comme pour les individus.

De même que nul n'a, en bonne justice, le droit d'accaparer au moyen de ses capitaux les produits essentiels à la vie de ses semblables, de même une nation n'aurait pas le droit de drainer à son profit toutes les matières essentielles à l'existence des autres nations, ou encore d'accaparer jalousement celles susceptibles de lui procurer une force militaire capable d'écraser le reste du monde.

Reclamer sans cesse plus d'essence, de minerai, de cuivre, pour faire sans cesse plus de canons et d'obus, sous le prétexte qu'on n'en a jamais assez pour les besoins d'une politique de force, ce n'est plus du droit, c'est l'abus du droit.

Dé même que c'est l'abus du droit quand des spéculateurs mettent la main sur les divers marchés nationaux du blé ou du sucre pour satisfaire leur impérialisme économique.

En fait d'ailleurs, la France a fourni à l'Allemagne, en 1938, 6.000.000 de tonnes de minerai de fer.

Si, du reste, nous voulons envisager la population respective des colonies allemandes, italiennes et françaises, nous avons :

Pour l'Italie, Albanie, 817.000 habitants, Lybie 800.000, Côte des Somalies, 900.000; Ethiopie, 10.000.000, soit 12 millions et demi ;

Pour l'Allemagne : Autriche, 6.600.000; Tchécoslovaquie, 15.000.000 ; Memel, 140.000, soit au total 21.740.000 habitants ;

Pour la France en Afrique : A.O.F., A.E.F., Tunisie, Maroc, Djibouti : 25.000.000.

Pour toutes ces raisons, ni en fait, ni en droit, aucune négociation n'est concevable avec les puissances totalitaires puisque toute négociation suppose le droit et qu'elles nient le droit et que ces négociations ne pourraient porter que sur des objets à propos desquels la transaction ne se conçoit guère.

Faut-il ajouter que toute nouvelle négociation supposerait une sorte d'amnistie pour tous les crimes déjà commis et une reconnaissance implicite mais catégorique de toutes les entreprises déjà perpétrées ?

S'agit-il, par exemple, de reprendre les conversations avec l'Italie ? Soit, nous répond Mussolini,

mais d'abord la France avalisera la conquête de l'Ethiopie.

Le Gouvernement français, sous la pression de nos pro-mussoliniens, s'y décide. Exactement 48 heures après, le Parlement italien réclame la Corse, la Tunisie, Djibouti, Nice.

Quelques mois après encore, c'est l'Albanie.

Pour causer à nouveau, on nous sommera de reconnaître l'Albanie.

Il n'est pas difficile d'imaginer ensuite ce qu'on nous demandera lorsqu'une fois de plus nous aurons donné notre assentiment à ce nouveau crime.

### III

Alors, puisque la négociation n'est pas concevable du moins dans l'état de fait actuel, il n'y a plus que la résistance.

Car il y a une troisième hypothèse que je ne veux même pas envisager, celle de la soumission.

Je me refuse à admettre que des hommes libres puissent se plier à l'esclavage ; je me refuse à admettre qu'il soit des hommes qui acceptent, pour eux et leurs compatriotes, le racisme, les camps de concentration, les coups de fouet, les tortures et les humiliations jusqu'aux tatouages les plus injurieux, l'interdiction de penser, d'écrire et même d'aimer.

Sans doute, il en est qui, pour mettre un peu de fierté sur la lâcheté intégrale, affirment sans rire qu'on aura toujours la ressource d'en sortir par la Révolution sociale. Quand on n'a pas le courage de défendre sa liberté, on n'a pas le courage de monter sur la barricade au nom de la Révolution intégrale. Tendre les bras pour qu'ils soient chargés de chaînes, le cou pour qu'il soit orné d'un carcan, s'installer soi-même dans le cachot et affirmer qu'on dispose en soi d'une force révolutionnaire pour briser tout cela, c'est enfantin, car si vous l'avez, cette force, pourquoi ne l'utilisez-vous pas pour défendre les biens primordiaux qui conditionnent tous les autres, et la révolution sociale elle-même ?

Laissons donc toute cette phraséologie ; il est bien vrai qu'en dehors de la négociation, il n'y a que la résistance.

Résistance par les armes ? Parfaitement, si c'est nécessaire. La force n'a peur que de la force et la pire des choses c'est d'annoncer tapageusement la force et ensuite de tout accepter.

Si donc, nous sommes résolus à nous sauver même par les moyens les plus extrêmes, cela suppose de la façon la plus nécessaire que nous sommes résolus, le cas échéant, à les employer ; il n'y a pas d'autre argument en présence des bêtes féroces que de ne pas les craindre et de se montrer plus fortes qu'elles.

Seulement la force n'a pas besoin de s'actualiser ; il suffit que les puissances totalitaires soient bien convaincues que la force est en face d'elles et qu'elle se manifestera à leur rencontre dès qu'ils la provoqueront. Nous revenons donc au système de la sécurité collective.

Sans doute si la Société des Nations a été brisée, c'est par la faute de la France qui, pour des fins de politique intérieure, a voulu donner un plein concours à l'Italie mussolinienne. Mais la sécurité collective, issue de la Société des Nations, peut se réveiller. En fait, elle s'est déjà réveillée.

Résumons la situation à la veille du discours du Président Roosevelt en ne tenant compte que des particularités indiscutables :

1° Des concentrations de troupes allemandes importantes sur la frontière polonaise ;

2° La question de Dantzig posée de façon tellement aiguë que l'occupation par Hitler paraissait être une question d'heures ;

3° L'ordre, aussitôt obéi, donné au Président du Conseil yougoslave de venir sur l'heure causer à Berlin ;

4° Des concentrations de troupes importantes en Libye où les 80.000 hommes qui y étaient massés n'y étaient certainement pas pour la police intérieure du territoire alors que nous faisons toute la police du Sahara avec sept ou huit pelotons méharistes ne représentant pas 2.500 hommes ;

5° Des concentrations de troupes importantes devant Gibraltar ;

6° Des concentrations de troupes importantes au Maroc espagnol ;

7° L'envoi d'urgence d'une grande partie de la flotte allemande en Méditerranée devant Gibraltar et à Tanger ;

8° Des renseignements si graves parvenus à Paris et à Londres, qu'une mobilisation partielle dut être décidée en Grande-Bretagne, en France, en Pologne, au Maroc, tandis que des mesures de défense passive étaient prises d'urgence pour des menaces immédiates de raids aériens ;

9° Une presse en Allemagne et en Italie, absolument déchaînée et ayant adopté un ton d'offensive.

Hitler a dit dans son discours qu'il voulait la paix, il n'en est pas moins vrai qu'aucun homme sensé et de bonne foi ne contestera que, quand on ne pense qu'à la paix, on ne prend pas de telles mesures.

Nous avons échappé cependant à la conflagration imminente, mais nous n'y avons échappé, que parce que le péril a réalisé le bloc des nations menacées, que la Grande-Bretagne, faisant taire ses préjugés, a négocié d'urgence l'accord anglo-soviétique et que la grande voix du Président Roosevelt arrachant les masques, a clairement manifesté aux dictateurs que les Etats-Unis d'Amérique ne pourraient plus ni économiquement, ni moralement, se désintéresser de l'équilibre européen.

Tant qu'Hitler n'a en face de lui que de petites nations, il s'arrange avec elles, comme il se flatte de s'être arrangé avec l'Autriche et la Tchécoslovaquie. Il est vrai qu'il n'a pas fait la guerre, quoique ses troupes massées préalablement à la frontière, aient immédiatement procédé à une

occupation militaire, et il veut des tête-à-tête qui lui réservent LE MOYEN DE FAIRE LA CONQUÊTE SANS GUERRE.

Mais lorsque se forme contre lui une masse résolue et compacte de nations qui ne sont plus disposées à capituler, Hitler cède, l'esprit de conquête recule, la paix redevient une possibilité.

Si nous voulons donc que la paix devienne certaine, il ne s'agit pas d'aller s'enfermer, sans garanties préalables, autour du tapis vert avec ceux qui n'ont d'autres préoccupations que la conquête, même lorsqu'ils murmurent des paroles menteuses de paix. Il faut d'abord l'entente solide, durable, sincère et résolue de toutes les nations qui veulent défendre la paix.

Me dira-t-on que c'est nier la paix que de vouloir la défendre ?

Ouel serait donc ce singulier privilège de la paix, si, par une chance invraisemblable, la paix n'avait pas besoin d'être défendue ?

Non, qu'on ne dise pas que la paix se défend par elle-même, qu'elle a une réelle vertu, qu'elle apaise les querelles, désarme les ambitions, confond les méchants, et les précipite à genoux, repentants et soumis, aux pieds de la déesse sereine qui ne veut d'autre arme que le laurier !

Ah ! s'il en était ainsi, si la paix possédait en soi de tels trésors de persuasion, comment donc y aurait-il des guerres depuis l'événement formidable qui, histoire ou légende, fit descendre du Mont des Oliviers, un pathétique appel à la réconciliation des hommes, à la fraternité et à leur amour ?

Si, malgré cet appel, les guerres se sont poursuivies et déchaînées, si les passions des hommes sont restées à ce point primitives, grossières et violentes, que la voix de la conscience et de la raison n'ait jamais pu triompher des pires passions de la nature humaine, ou des pires calculs de l'hypocrisie, c'est que la paix n'a de vertu propre que pour les hommes de bonne volonté et qu'au regard des méchants, elle doit être défendue et imposée, tout comme la liberté.

L'idéal tolstoïen peut valoir pour un homme prêt à accepter le martyre, mais ne vaut pas pour une nation.

Il rejoint d'ailleurs l'enseignement stoïcien. Dans son admirable manuel, Epictète distinguait les choses qui dépendent de nous et celles qui ne dépendent pas de nous ; les choses qui dépendent de nous, ce sont nos opinions, nos répugnances, nos mouvements et pour cela nous sommes libres et rien ne peut prévaloir contre notre liberté, mais à une condition essentielle, c'est que nous n'attachions aucune importance aux choses qui ne dépendent pas de nous, c'est-à-dire à notre corps, aux biens, aux honneurs, qui ne sont pas notre ouvrage.

Je comprends en effet la position tolstoïenne et stoïcienne et même épiciurienne car Epicure enseignait lui aussi qu'il fallait vivre replié sur soi

et le mot « autarcie » est de lui; toutes ces doctrines enseignent en effet à l'homme qu'il ne doit obéir qu'à l'ordre de lui-même, que cet ordre de lui-même ne peut et ne doit être contraint par aucun ordre extérieur. Pour Epicure l'« autarcie », c'est-à-dire la « suffisance » signifie, dit Paul Nizan, que la discipline des désirs dispense d'avoir recours aux efforts de la vie sociale. Leur conclusion à toutes, c'est que « toute souffrance corporelle est négligeable ».

J'ajoute que pour les stoïciens, en tout état de cause l'homme a un moyen décisif de s'évader même des bourreaux les plus féroces et des tyrans les plus exécrables, il n'a qu'à s'ouvrir les veines, car encore une fois, le corps ne compte pas.

Mais justement c'est d'une conception exactement contraire dont partent nos néo-tolstoïens. Ils partent eux de la conservation de leur corps, de la gloire de leur corps. Ils renversent donc l'enseignement stoïcien, sans s'apercevoir que si, en effet, l'esprit est invulnérable, le corps lui est essentiellement vulnérable, et qu'on ne peut le sauver dans la tyrannie qu'en abaissant l'esprit, et en le réduisant à un rôle tellement subalterne et abject qu'il s'interdira à lui-même tout geste, toute pensée, toute démarche qui pourrait nuire à la conservation du corps.

Tolstoï lui-même, pour vivre son idéal, s'était réfugié dans l'ascétisme, il avait abdiqué tous les biens terrestres, il avait répudié ses droits d'auteur, il ne considérait même plus son corps dont la saleté était devenue effroyable et l'odeur infâme, il avait répudié sa famille, c'était un détachement total.

On ne peut donc sauver le corps dans la tyrannie qu'en renversant la position tolstoïenne, et en acceptant pour l'esprit les pires souillures et jusqu'à l'odeur infecte des pires lâchetés.

Nous ne pouvons nous plier à un tel idéal, et, n'acceptant plus la conception stoïcienne, nous nous rattachons à cette philosophie de la Révolution et de la Déclaration qui ne distingue pas entre le corps et ce principe immatériel de la vie qui donne au corps toute sa noblesse et toute sa dignité, nous encourageons dès lors le noble risque de mettre au jeu des relations sociales, un individu, invulnérable certes par l'esprit, mais vulnérable par le corps.

Il en est donc des personnes du droit public, c'est-à-dire des nations, comme il en est des personnes de droit privé. Elles aussi, âme et corps, envers et endroit d'une même réalité, inséparables l'un de l'autre, elles doivent accepter pour assurer leur salut, la défense de leur génie, et la limite de leur corps, c'est-à-dire de leurs frontières.

Il n'est donc pas vrai que lorsqu'on se sent en état de défense, on provoque ceux qui attaquent. Il n'est pas vrai que parce qu'on entreprend d'interdire aux êtres de proie la liberté de la férocité, on leur impose une contrainte qui légitime cette férocité.

C'est du reste le message que nous a apporté la Révolution Française et la Déclaration des Droits.

#### IV.

Donc, à l'heure présente, la paix peut être sauvée :

1° Par la résolution de la conserver à tout prix;  
2° Par le concours solidaire de toutes les personnes du droit privé et du droit public qui ont assez de fierté, de dignité, pour avoir la volonté irrévocable d'être et de rester elles-mêmes et de ne pas devenir autrui, c'est-à-dire par l'organisation d'une sécurité collective qui peut du reste s'insérer dans le cadre de la Société des Nations, car il faut précisément la conserver en vue de l'avenir.

Dans son discours historique, le Président Roosevelt disait qu'on ne pourrait progresser « sur le chemin de la paix que *par un ordre mondial* ».

Eh ! bien, l'ordre, qu'il soit particulier ou mondial, ne peut pas procéder du chaos, de la violence, de la loi du plus fort, de la sauvagerie de la jungle, c'est-à-dire de la dictature.

Il ne peut procéder que du contrat, de la loi, du droit international, c'est-à-dire de la démocratie.

Est-ce à dire qu'il faille écarter l'idée d'une Conférence Internationale ? Loin de nous cette pensée.

Pour organiser l'*ordre mondial* du président Roosevelt, il faut la Conférence, mais comme la Conférence ne doit pas devenir une arme de guerre, elle ne peut donc pas avoir lieu entre belligérants, mais entre associés, et la première condition pour qu'il y ait société, c'est la volonté du respect du pacte social. Ainsi nous revenons à notre point de départ.

La Conférence aura nécessairement pour objet l'organisation des échanges; elle devra être accompagnée au besoin d'une sorte d'immense socialisation de certaines de celles des matières premières qui sont la clef de toute économie. Il faudra donc envisager tout un système de contrôle international qui pourra, du reste, réaliser en même temps un certain contrôle des armements, notamment par le contingentement des minerais de fer. Il appartiendrait à la Société des Nations de se charger de ces opérations de distribution et de répartition qui ne présenteraient aucune difficulté pratique, puisque certains grands cartels opèrent déjà ainsi. Seulement, bien entendu, cela suppose qu'il n'y aura plus de nations s'enfermant dans l'autarcie et se mettant ainsi hors de la société humaine, et là encore, je reviens aux considérations qui ont été déduites dans ce rapport.

En résumé, le devoir, à notre avis ?

Aujourd'hui, organisation de la résistance par la sécurité collective.

Demain, organisation de la paix par la Conférence internationale.

Maurice VIOLLETTE.

# RAPPORT FINANCIER

Par Georges ÉTIENNE, Trésorier général

Mes Chers Collègues,

L'année 1938 a encore été une année déficitaire. Nos dépenses et nos charges dépassent de 160.000 fr. nos recettes et produits divers.

Quelles en sont les causes ?

Nos prévisions de recettes étaient de .....Fr. 1.260.000  
Nos recettes ne se sont élevées qu'à 1.097.132

D'où une différence de ..... 162.868  
correspondant à peu près à notre déficit.

Nos prévisions de dépenses étaient de ..... 1.260.000  
Nos dépenses se sont élevées à ... 1.266.735

Dépassement ..... 6.735

Nous rappellerons que, dans ces dépenses et charges, figurent les amortissements de notre immeuble, des travaux d'aménagement et de notre matériel et mobilier pour une somme de 100.970 francs pour 1938, somme qui, d'ailleurs, était incluse dans nos prévisions.

Nous voici en présence des résultats brutaux, nous allons maintenant les examiner d'un peu plus près.

## LES COMPTES DE 1938

### Recettes et produits divers de l'exercice

Nos prévisions, tenant compte à la fois des rentrées de cotisations et des produits divers, avaient ainsi été établies :

Cotisations 1937 (en retard) .....	260.000
Cotisations 1938 .....	950.000
<b>Total des cotisations .....</b>	<b>1.210.000</b>
Produits divers .....	50.000
<b>Ensemble .....</b>	<b>1.260.000</b>

Le tableau publié plus loin vous indiquera que les cotisations encaissées ont été loin d'atteindre les prévisions.

En effet, les cotisations 1937 encaissées en 1938 ne s'élevèrent qu'à 231.370 fr. et les cotisations 1938 à 795.936 fr.

Nos prévisions étaient-elles exagérées ?

En 1937, nous avions reçu, au titre des cotisations 1937 : 574.000 fr., ce qui représentait 97.829 ligueurs ayant payé leur cotisation dans l'année même (à ce moment la cotisation était à 10 fr., laissant 6 fr. à la trésorerie générale).

En 1938 (la cotisation étant de 15 fr., laissant 9 fr. à la trésorerie générale), nous avons reçu 795.900 fr. de cotisations, ce qui représente 90.349 ligueurs ayant rempli leurs obligations envers la trésorerie, d'où une diminution de 7.480 versements sur 1937, alors que nous espérions le contraire en raison des multiples appels adressés aux ligueurs, aux présidents et aux trésoriers de sections depuis plusieurs années.

Nos appels n'ont pas été suffisamment entendus, encore que leur multiplicité nous aient attiré des reproches.

Ces appels coûtent cher à la trésorerie, c'est-à-dire à la Ligue, c'est-à-dire à nous tous ligueurs. La dépense en serait évitée si les ligueurs acquittaient leur cotisation en temps voulu : dans le premier semestre de chaque année ; si les trésoriers des sections faisaient parvenir à la trésorerie générale la part lui revenant sur ces cotisations dès leur encaissement et au plus tard le 30 septembre, comme le prescrit l'article XVII de nos statuts.

Nous retiendrons donc de cette analyse que, pour 1938, *le point faible, la cause profonde de notre déficit, de notre gêne de trésorerie, réside dans la lenteur des rentrées de cotisations.*

Quant aux produits divers entrant pour 50.000 francs dans nos prévisions, ils ont atteint 69.800 francs, ainsi que vous le verrez plus loin.

Et puisque, plus haut, nous avons effleuré la statistique de nos membres, voulez-vous me permettre de citer quelques chiffres. Vous savez que, réserve faite du cas des chômeurs, nos statistiques sont uniquement basées sur les cotisations payées.

Cela étant posé, rappelons que les cotisations d'une année donnée s'étagent au moins sur trois années.

Prenons l'année 1936. Voici le chiffre des ligueurs à jour de leur cotisation à la fin des années 1936, 1937 et 1938 :

	Totalité	Cotisations entières	Cotisations nouvelles Sect.	Cotisations dames de ligueurs	Cotisations dames nouv. Sect.	Chômeurs	Isolés
Au 31 décembre 1936 ...	104.961	102.528	1.605	822	6		
Au 31 décembre 1937 ...	140.238	136.986	1.778	1.265	6	203	
Au 31 décembre 1938 ...	141.320	137.790	1.798	1.311	6	206	209

36.359 cotisations 1936 n'ont été réglées qu'au cours des années 1937 et 1938. Parmi elles, 35.562 sont des cotisations entières sur lesquelles 6 francs revenaient à la trésorerie générale, représentant ainsi une somme de 213.372 fr.

Les cotisations 1937 et celles de 1938 accusent encore plus de lenteur à parvenir à la trésorerie générale. Pourtant, les frais doivent être payés dans le temps voulu et, par la hausse incessante des prix, ils épuisent peu à peu notre trésorerie, encore que nous demeurions plus que jamais fidèles à notre politique d'économie.

#### Dépenses et charges de l'exercice

En 1937, nos dépenses et charges (*Cahiers* compris) se sont élevées à ..... 1.163.221 13  
En 1938, elles s'élèvent à ..... 1.266.735 77

Différence ..... 103.514 64

Comptes	1938	1937	en + 1938	en — 1938
Secrétariat général .....	25.200 »	25.200 »		
Secrétariat .....	119.972 85	111.143 58	8.829 27	
Trésorerie générale .....	12.000 »	12.000 »		
Trésorerie et comptabilité .....	154.630 99	141.321 46	13.309 53	
Contentieux .....	178.756 15	169.648 85	9.107 30	
Réunions publiq. et propagande	95.298 30	111.924 05		16.625 75
Documentation .....	58.310 60	50.740 85	7.569 75	
Contribution aux fédérations ....	11.220 »	21.850 »		10.630 »
Congrès .....	33.811 10	27.851 65	5.959 45	
Assurances sociales .....	20.336 05	17.680 75	2.655 30	
Allocations familiales .....	9.060 »	3.660 »	5.400 »	
Retraites au personnel .....	18.684 »	19.494 »		810 »
Frais généraux divers .....	269.736 98	228.110 21	41.626 77	
Emprunts (intérêts et frais) .....	9.468 25	10.692 05		1.223 80
Service allemand .....	16.200 »	14.784 »	1.416 »	
Article 20 .....	706 65		106 65	
Pertes sur sections .....	21.208 75	27.647 70		6.438 95
Déplacements des membres non-résidents du C.C. et présidents fédéraux .....	12.873 40		12.873 40	
Amortissements .....	100.970 »	102.117 75		1.147 75
<b>Totaux .....</b>	<b>1.167.844 07</b>	<b>1.095.866 90</b>	<b>108.853 42</b>	<b>36.876 25</b>

Ce tableau appelle peu d'observations.

A noter des augmentations de dépenses en 1938 dans les postes comprenant des traitements : secrétariat, trésorerie et comptabilité, contentieux, frais généraux divers, etc.

Les frais de congrès ont été plus élevés en raison notamment de la distance et de l'augmentation des tarifs.

On notera également une nouvelle dépense : celle des frais de déplacements des membres non résidents du Comité Central et des Présidents fédéraux appelés aux séances du Comité Central ou aux conférences des Présidents fédéraux, dépenses qui jusque-là étaient couvertes par la contribution spéciale de cinquante centimes votée par le congrès de Nancy et annulée par le congrès de Tours.

Le tableau des frais généraux divers, en dehors des augmentations de traitements relatives aux sténo-dactylographes, téléphoniste, garçons de bu-

Nous avons vu plus haut que nos prévisions avaient été de 1.260.000 fr. parce que, courant octobre 1937, nous avions dû rajuster les traitements de nos collaborateurs et que nous devions en tenir compte dans nos prévisions.

De même, nous avons tenu compte — dans la mesure du possible — de la hausse des prix.

Reconnaissons que nos prévisions n'ont pas été très loin de la vérité, mais je dois avouer que, grâce à notre boussole financière — lisez notre comptabilité — cet effort est sensiblement facilité parce que le pilote sait où il va.

Voici le tableau comparatif de nos dépenses 1938 et 1937 (*Cahiers* exclus) :

	1938	1937
reanu et concierge, fait ressortir des augmentations importantes sur les fournitures, les contributions, l'eau, l'éclairage et le chauffage.		
Mais nous croyons pouvoir dire que d'une manière générale, compte tenu de toutes les circonstances, nos dépenses ont été réduites au minimum.		
<b>Les Cahiers</b>		
C'est en 1936 que le déficit des <i>Cahiers</i> est apparu, il était de 10.390 fr. ; en 1937 il s'élève à 67.354 fr. ; et en 1938 il atteint 98.891 fr.		
En 1937 23 numéros comprenant 808 pages.		
En 1938 20 numéros comprenant 743 pages.		
Voilà la comparaison entre les deux exercices :		
Recettes	1938	1937
Abonnements .....	205.353 95	220.362 60
Publicité .....	9.629 15	8.114 90
Ensemble .....	214.983 10	228.477 50

Dépenses	1938	1937
Indemnité de direction	6.000 »	6.000 »
Gérance .....	19.800 »	22.950 »
Personnel .....	61.337 05	54.897 »
Rédaction .....	10.948 90	9.901 95
Frais de poste .....	11.894 70	11.072 33
Impress., papier, etc.,	293.894 15	191.010 45
Ensemble .....	313.874 80	295.831 73

Diminution des recettes .... 13.494 40  
Augmentation des dépenses . 18.043 07

Ensemble ..... 31.537 47

La diminution des recettes vient du fait que trop de nos collègues ont refusé de renouveler leur abonnement parce que les circonstances économiques leur ont imposé cette restriction.

Sans doute des abonnés nouveaux sont venus, dus en grande partie à nos délégués à la propagande et spécialement à notre infatigable collègue Baylet qui avec la belle foi qui l'anime a su faire la propagande nécessaire et recruter lui-même de nouveaux abonnés au cours de ses belles tournées de conférences. Je veux l'en remercier bien vivement, au nom de tous, et je veux associer à ces remerciements notre collègue Garnier-Thenon qui lui aussi au cours de ses tournées de propagande a recueilli de nouveaux abonnés et a vendu nos brochures.

Mais cela n'est pas suffisant.

L'an dernier, dans mon rapport, je signalais la nécessité pour chacun de nous de recueillir dans son entourage quelques abonnés pour notre publication, je n'ai pas été entendu.

Si cet appel avait reçu l'accueil que j'espérais nous aurions pu supporter les hausses successives qui se sont produites au cours de 1938.

Il suffirait de 4.000 abonnés nouveaux pour équilibrer ce budget ; est-ce vraiment impossible à une organisation comme la nôtre comptant plus de 140.000 membres ?

## BILAN

A l'Actif notre poste *Immobilisations* n'appelle pas d'observations. Toutefois nous noterons qu'il supporte encore cette année 5 0/0 d'amortissements sur le montant de notre immeuble et sur le montant des travaux d'aménagements. Ceci représente pour l'immeuble une charge annuelle de 48.297 fr. et pour les travaux d'aménagements une charge de 43.992 fr.

On sait que ce taux a été choisi pour compenser la période pendant laquelle aucun amortissement n'avait été pratiqué. Nous pourrions donc dès 1939 envisager un taux d'amortissement moins élevé et ainsi réduire nos charges.

Le poste *Dépôts et cautionnements* est inchangé.

Le poste *Disponible* qui était encore de 103.086 francs au 31 décembre 1937 tombe à 58.174 fr. au 31 décembre 1938. Diminution de liquide de 44.912 fr. Si on observe que les *Comptes créditeurs* qui s'élevaient au 31 décembre 1937 à 209.770 fr. ne se montent au 31 décembre 1938 qu'à 191.135

francs soit une diminution de 18.635 fr., nos disponibilités restent encore inférieures de 26.277 fr. à ce qu'elles étaient à fin 1937.

Vous avez vu que nos dépenses annuelles se montent, sans les amortissements, à 1.166.000 fr. soit à des mensualités de 100.000 fr. en chiffres ronds. Si vous voulez bien observer que 58.000 fr. représentent un peu plus de la moitié de ce chiffre vous constaterez que nous n'avons plus qu'un demi-mois d'avance alors que notre fonds de roulement devrait normalement assurer plusieurs mois et être capable le cas échéant de tenir tête à une dépense imprévue, nécessitée par notre action : une affiche, un meeting, un tract, un voyage, etc...

Comprenez-vous combien notre action est entravée par le défaut d'avances suffisantes ?

Comprenez-vous pourquoi votre trésorier et ses services sont obligés de vous harceler pour vous inviter seulement à régler les cotisations en temps voulu car rien d'autre n'a été demandé.

Nous arrivons au poste des *Débiteurs divers*.

Nous y lisons que compte tenu des cartes qu'eux avaient encore en dépôt à la fin de 1938 les sections sont débitrices de 697.010 fr., le chiffre correspondant de l'an dernier est de 549.228 fr. mais ces chiffres peuvent difficilement se comparer en raison du changement de taux de la cotisation et aussi parce qu'ils comprennent, non seulement des cotisations dues, mais aussi des fournitures, des dépenses avancées, etc...

Au Passif nos comptes de *Fonds stables* ont été amputés des pertes de l'exercice, ils tombent ainsi à 1.560.436 fr.

Les *Créditeurs divers* passent de 209.770 fr. à 191.135 fr., nous en avons parlé plus haut.

Mais ici il faut remarquer qu'au cours de 1938 nous avons remboursé certains de nos prêteurs de 1931 et de 1935.

Sur l'emprunt 1931 nous avons remboursé ..... 25.950 »

Sur l'emprunt 1935 nous avons remboursé ..... 2.500 »

Nous avons donc remboursé sur ces deux emprunts ..... 28.450 »  
ce dont nous devons nous féliciter.

## CONCLUSIONS

Nous avons espéré que le relèvement de la cotisation voté à Tours en 1937 pour être applicable en 1938 nous permettait d'équilibrer nos comptes, c'est le vœu très modeste que nous formulions, voilà que les chiffres nous disent qu'il était trop audacieux, puisque c'est encore un déficit qui est à enregistrer et dont l'ordre de grandeur est de 169.000 fr.

Evidemment il faut tenir compte du fait que depuis 1937 nous ne comptons plus que les cotisations payées et je crois que nous devons nous féliciter d'avoir en 1937 porté dans nos comptes le coup de bistouri qui s'imposait. Mais si les rentrées avaient été plus accélérées, le déficit eût été évité.

Les ligueurs doivent payer leur cotisation dans les premiers mois de l'année, les cartes sont en-

voyées dans ce but dans le dernier trimestre de l'année précédente.

Les cartes 1938 ont été envoyées dès octobre 1937.

Supposez que les choses se soient passées normalement en 1938, c'est-à-dire que les ligueurs aient payé dans les premiers six mois, avant juillet, que les trésoriers aient fait parvenir leurs versements à la trésorerie générale avant le 30 septembre (simplement en observant l'article XVII de nos statuts) et tenu compte des effectifs de 1936, la trésorerie aurait reçu au titre de 1938 et en ne considérant que les cotisations entières :

137.790 cotisations à 9 fr. = 1.240.110 »  
elle n'a reçu à ce titre que :  
86.889 cotisations à 9 fr. = 782.001 »

Différence ..... 458.109 »  
Ce chiffre me paraît suffisamment éloquent sans qu'il soit besoin de le commenter plus longuement.

Ces cotisations rentreront en 1939, peut-on objecter, et serviront à alimenter l'année suivante.

Sans doute, mais ici il faut observer que les cotisations rentrées en 1938 sont en partie des cotisations 1936 et 1937 à 6 fr. et que par conséquent 1938 n'a pas bénéficié à plein du relèvement de la cotisation.

En effet pour ne parler que des cotisations entières nous constatons qu'en 1938 nous avons reçu :

1.082 cotisations 1936 à 6 fr. .. 6.492 »  
37.645 cotisations 1937 à 6 fr. .. 225.870 »  
Soit ..... 232.362 »  
Si ces cotisations avaient été à 9 fr.  
elles auraient produit ..... 348.543 »

D'où une différence de ..... 116.181 »

Peut-on espérer que 1939, qui bénéficiera du tarif nouveau, verra notre situation au moins équilibrée ?

Peut-être.

*A la condition absolue que les ligueurs paient rapidement leurs cotisations et que les trésoriers fassent diligence pour adresser les fonds à notre trésorerie générale.*

Est-ce si difficile ?

Nous savons que la tâche des trésoriers n'est pas aisée, qu'il leur faut faire de nombreuses visites aux collègues qui pour des raisons diverses ne peuvent venir assister aux réunions, que ces visites, notamment à la campagne, exigent des déplacements longs et coûteux, qu'il en résulte qu'un nombre appréciable de nos collègues paient difficilement et à retardement leur cotisation, aussi étudions-nous la possibilité de seconder par nos services la tâche de nos trésoriers.

Si nous y parvenons, non seulement nous aidons nos trésoriers, mais encore nous alimenterons notre trésorerie générale, celles de nos sections et nous augmenterons nos effectifs parce que ceux de nos collègues qui paient à retardement, puis qui finissent par ne plus payer, mais se considèrent toujours ligueurs, ne sont cependant plus intégrés

dans nos effectifs, uniquement basés sur les cotisations reçues à la trésorerie générale.

Et puis, signalons qu'au cours de 1938 nous avons eu à constater que des sections, parfois d'importantes sections citadines, ne se sont pas réunies et qu'aucun de leurs membres, pas même ceux de leurs bureaux, n'a acquitté sa cotisation.

Nous avons eu encore à regretter la défaillance de trésoriers qui avaient pourtant encaissé les cotisations auprès de leurs collègues.

Nous signalions déjà l'an dernier des faits semblables, leur réapparition oblige à envisager d'autres méthodes.

Du côté des *Cahiers* il faut aussi envisager des modifications.

Pour 1939 l'abonnement a été porté à 25 fr. au lieu de 20 fr. ; cette augmentation en l'état actuel des choses est loin d'être suffisante à équilibrer leur budget.

Par ailleurs, nous sommes sensibles aux suggestions qui ont été faites proposant que chaque ligueur soit tenu au courant, et personnellement, de la vie de la Ligue. Pour cela, un bulletin à périodicité presque mensuelle serait nécessaire. Votre Bureau s'en préoccupe. Il en étudie les moyens de réalisation matérielle. Mais il ne peut vous dissimuler que cette création, légitimement souhaitée par un grand nombre de ligueurs, serait subordonnée à deux conditions :

1° Il faudrait que toutes les Sections nous fassent tenir, dans le plus bref délai, si elles ne l'ont déjà fait, la liste de leurs membres, avec leurs adresses ;

2° La publication de ce Bulletin imposerait de nouvelles dépenses, leur amortissement devrait être cherché dans une certaine réduction dans la périodicité des *Cahiers*. Cette réduction se justifierait, au surplus, par le prix de revient des *Cahiers*. Etant donné l'augmentation croissante des tarifs d'impression, la Ligue s'est imposé de lourds sacrifices pour maintenir le prix de l'abonnement au-dessous du prix de revient. Il serait équitable que sous la forme d'un Bulletin servi à tous, ce sacrifice profitât à tous les ligueurs.

Et nous en arrivons aux questions primordiales, après celle de l'accélération des rentrées de cotisations :

L'augmentation de nos effectifs.

L'augmentation de nos abonnés aux *Cahiers*.

Déjà les années précédentes j'avais insisté sur ces deux points, mais là encore je n'ai pas trouvé l'accueil espéré.

Nos effectifs devraient doubler si nous étions plus connus, si notre œuvre de justice pénétrait davantage les masses, c'est la tâche de nos conférenciers, ils s'y emploient, mais c'est aussi la tâche de chacun de nous et c'est ce que nous oublions trop. Nous comptons sur le voisin, le voisin compte sur nous, il faut compter sur soi. La propagande de bouche à oreille est la meilleure, la moins coûteuse, la plus persuasive, elle est à la portée de chacun de nous. En nous y livrant, ce n'est pas seulement pour la Ligue que nous travaillons, c'est pour l'œuvre de justice qu'elle incarne, c'est donc pour nous un apostolat.

OPÉRATIONS DE L'EXERCICE 1938

Recettes et produits divers de l'exercice .....	1.097.132 85
Dépenses et charges diverses .....	1.266.735 77
Excédent des dépenses et charges .....	<u>169.602 92</u>

REPARTITIONS :

Fonds social 1/2 .....	84.801 46
Fonds de propagande 1/4 .....	42.400 73
Fonds des Victimes de l'injustice 1/4 .....	42.400 73
	<u>169.602 92</u>

RECETTES ET PRODUITS DIVERS

Cotisations 1937 reçues en 1938 .....	Fr.	231.379 50
Cotisations 1938 reçues en 1938 .....		795.936 60
Ensemble des cotisations reçues .....		<u>1.027.307 10</u>
Intérêts des bons concordataires sur la Banque des Coopératives .....		2.222 10
Locations (salles et locaux) .....		4.200 "
Victimes de l'injustice (solde du compte) .....		3.604 85
Publications (solde du compte) .....		2.401 05
Contribution exceptionnelle (Dijon) .....		50.436 "
Propagande (solde du compte) .....		6.061 75
Total des recettes et produits divers .....		<u>1.097.132 85</u>

DEPENSES ET CHARGES DIVERSES

COMPTÉ DES CAHIERS :			
Abonnements et ventes....	205.353 95		
Publicité (chiffre net)....	9.629 15		
Ensemble .....	<u>214.983 10</u>		
<i>A déduire :</i>			
Indemnité de direction ..	6.000 "		
Gérance .....	19.800 "		
Personnel (4 emplois) ...	61.337 05		
Rédaction ....	10.948 90		
Frais de poste, exp., recouvr., etc..	11.894 70		
Impression, papier, routage et divers	<u>203.894 15</u>	<u>313.874 80</u>	98.891 70
SECRETARIAT GÉNÉRAL :			
Indemnité du Secrétaire général .....	25.200 "		25.200 "
SECRETARIAT :			
1 chef de service.....	28.200 "		
1 sous-chef de service....	17.000 "		
Personnel (5 emplois)....	59.272 60		
Frais de poste .....	15.500 25		119.972 85
<i>A reporter</i> .....		<u>244.064 55</u>	

*Report* ..... 244.064 55

TRÉSORERIE GÉNÉRALE :

Indemnité du trésorier général .....	12.000 "	12.000 "
--------------------------------------	----------	----------

TRÉSORERIE ET COMPTABILITÉ :

2 chefs de service.....	52.200 "	
1 sous-chef de service....	20.400 "	
1 comptable .....	19.254 60	
Personnel (4 emplois)....	58.074 90	
Frais de poste.....	4.394 25	
Frais de banque .....	307 24	154.630 99

CONTENTIEUX :

1 chef de service.....	30.000 "	
Personnel (5 emp. 1/2)...	90.174 25	
Indemnités aux conseils juridiques .....	46.330 "	
Frais de poste.....	9.423 55	
Frais divers .....	2.828 35	178.756 15

RÉUNIONS PUBLIQUES :

Allocations aux délégués permanents .....	48.590 "	
Frais des délégués et conférenciers .....	45.778 30	
Frais divers .....	930 "	95.298 30

DOCUMENTATION :

1 chef de service.....	19.800 "	
Personnel (2 emplois)....	26.561 25	
Frais divers, journaux, etc.	11.949 35	58.310 60

CONGRÈS 1938 :

Personnel (frais supplém.)	15.150 "	
Frais de déplacement et de séjour des délégués du Comité Central et du Personnel .....	13.386 80	
Frais de sténographie....	5.416 30	
Frais d'imprimés et divers	2.780 "	
Ensemble .....	<u>36.733 10</u>	
Récupérations diverses....	2.922 "	33.811 10

ASSURANCES SOCIALES :

Cotisation patronale.....	20.336 05	20.336 05
---------------------------	-----------	-----------

ALLOCATIONS FAMILIALES

	9.060 "	9.060 "
--	---------	---------

*A reporter* ..... 806.267 74

Report .....	806.267 74	
RETRAITES AU PERSONNEL .....	18.084 »	18.084 »
FRAIS GÉNÉRAUX :		
Sténo-dactyl. (5 emplois) .....	79.952 50	
Téléphone .....	19.592 78	
Téléphoniste (1 emploi) .....	14.400 »	
Timbres fiscaux et divers .....	7.192 15	
Entretien .....	3.288 20	
Eclairage .....	6.213 26	
Chauffage .....	20.862 55	
Eau .....	2.674 15	
Fournitures diverses .....	31.012 55	
Garc. de bureau (3 empl.) .....	44.481 85	
Frais de transport et div. .....	5.568 60	
Contributions .....	20.951 »	
Assurances .....	2.045 90	
Etrempes et pourboires .....	007 »	
Entr. immeub. et fr. synd. .....	2.494 55	
Concierge .....	7.200 »	269.736 98
EMPRUNTS :		
Intérêts emprunt 1931 .....	6.523 85	
Intérêts emprunt 1935 .....	1.217 50	
Frais de ces emprunts .....	1.726 90	9.468 25
SERVICE ALLEMAND :		
Personnel (1 emploi) .....	16.200 »	16.200 »
A reporter .....		1.120.356 97

Report .....	1.120.356 97	
PERTES DIVERSES :		
Sur sections .....	4.602 50	
Annulations cotisations antérieures à 1937 .....	9.671 »	
Annulations contribution spéciale (Nancy) .....	6.935 25	21.208 75
CONTRIBUTION AUX FÉDÉRATIONS :		
Article 24 .....	11.220 »	11.220 »
ARTICLE 20 .....	106 65	106 65
FRAIS DE DÉPLACEMENTS DES MEMBRES NON-RÉSIDENTS DU C. C. ET DES PRÉSIDENTS FÉDÉRAUX .....		
	12.873 40	12.873 40
AMORTISSEMENTS :		
a) s/immeuble. 965.941 5 %	48.297 »	
b) s/travaux et aménag. .. 879.854 5 %	43.992 70	
c) s/mobilier .. 86.802 10 %	8.680 30	100.970 »
Ensemble des dépenses et charges (Cahiers compris) .....		
		1.266.735 77

## BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1938

## ACTIF

IMMOBILISATIONS :		
Immeuble ... 965.941 65		
— Amortis... 241.485 20	724.456 45	
Trav. amén. 879.854 77		
— Amortis... 219.963 50	659.891 27	
Matér. mobil. 86.802 95		
— Amortis... 8.680 30	78.122 65	1.462.479 37
DÉPÔTS ET CAUTIONNEMENTS :		
Téléphone .....	8.500 »	
Electricité .....	1.000 »	
Appareil incendie .....	500 »	10.000 »
DISPONIBLE :		
Caisse et chèques postaux .....	42.256 16	
Comptoir National d'Esc. ....	15.918 16	58.174 26
DÉBITEURS DIVERS :		
Sections .....	697.010 »	
— Cartes en dépôt au 31 décembre 1938 .....	588.385 50	
reste .....	108.674 50	
Fédérations .....	339 30	
Bon concordataire sur la Banque des Coopératives .....	111.718 »	
Ligue internationale .....	196 10	220.927 90
		1.751.572 53

## PASSIF

FONDS STATUTAIRES :		
Fonds social .....	1.098.215 49	
Fonds de propagande .....	270.986 77	
Fonds des victimes de l'injustice .....	191.234 67	1.560.436 93
CRÉDITEURS DIVERS :		
Emprunt 1931 .....	117.000 »	
Emprunt 1935 .....	26.560 »	
Dépôts des sections .....	14.203 70	
Intérêts à payer .....	3.382 50	
Divers à payer .....	29.989 40	191.135 60
		1.751.572 53

# Rapport de la Commission de Contrôle

Par Henri LEVY

Chers Collègues,

Dans sa séance du 10 mai 1939, votre Commission de Contrôle a eu la satisfaction de réunir tous ses membres ; malheureusement, elle a eu d'abord la triste mission de saluer la mémoire d'un des plus anciens et plus fidèles ligueurs, notre regretté ami M. Dyard, dont la perte a été douloureusement ressentie par notre Association, et qui laissera parmi nous le souvenir d'un républicain dévoué corps et âme au haut idéal qui est le nôtre.

La traditionnelle vérification des comptes, des écritures, des pièces comptables, nous a permis de constater la méthode rigoureuse, le contrôle étroit, que perfectionne d'année en année notre vigilant Trésorier général. Nous sommes heureux de lui adresser ici, avec nos chaleureux remerciements, nos très sincères félicitations pour le travail utile et fécond qu'il poursuit avec tant de succès.

Mais, plus que cette besogne matérielle, le côté moral de leur mission a longuement retenu l'attention des contrôleurs.

Année de redoutable crise mondiale, lourde d'événements tragiques, génératrice infatigable d'anxiété, de terreur ou d'horreur, 1938 n'aura pas épargné la Ligue.

Elle l'a atteinte et dans son existence matérielle (le déficit de l'exercice dépasse 169.000 fr.), et dans son apostolat civique et moral (par le triomphe apparent de doctrines odieuses, disparues depuis le moyen-âge, parfois même depuis les temps antiques, doctrines monstrueuses qui prétendent priver l'homme de tout droit, de toute sécurité, de toute protection contre l'injustice, l'arbitraire et la haine).

Sans doute pouvons-nous penser que le rôle — modeste et limité — de la Commission de Contrôle ne lui permet guère l'étude de ces graves problèmes qui exigeront, en notre Congrès de Mulhouse, l'effort total de la Ligue tout entière.

Cependant, ces problèmes, leurs nécessaires solutions, ne peuvent s'abstraire complètement de nos esprits, puisque nos résolutions, nos décisions, l'orientation que va prendre notre activité, influenceront fortement sur le rétablissement de nos finances et sur l'accroissement de notre puissance.

Deux causes matérielles de faiblesse s'accusent dans l'exposé des comptes 1938 et le brillant rapport financier qui le commente :

- a) Déficit des « Cahiers », environ 100.000 fr. ;
- b) Vigueur insuffisante dans les rentrées des cotisations.

Si notre recrutement s'effectue favorablement, par contre, la lenteur des rentrées des cotisations apporte à notre trésorerie une gêne hors de proportion avec les causes de cette lenteur. Nous voudrions que chacun des 141.000 membres de notre

Ligue entende notre appel, le médite... et prenne la résolution de nous apporter un concours — qui n'est qu'un geste de volonté. Que chacun adresse *dès le début de l'année* (ou *dès demain*, s'il ne l'a pas fait pour 1938 ou 1939) sa cotisation au trésorier de sa Section.

Que les trésoriers se hâtent de régler leurs comptes vis-à-vis du Trésorier général.

Tous ensemble, vous rendrez ainsi, instantanément, à notre Trésorerie une élasticité qui lui permettra de décupler son action, — et sans laquelle la Ligue est paralysée, rendue incapable des activités nécessaires.

Qu'est-ce que ce geste de volonté consciente, en face du résultat à obtenir, — en face, surtout, de la gravité des événements ?

Car nos collègues nous permettront, sur ce point, d'avoir autant de courage que les rédacteurs des « Cahiers » et de dire brièvement, mais fortement, toute notre pensée.

Sans doute, en ces jours de mai 1939 où nous écrivons, le monde semble reprendre plus ou moins péniblement son équilibre. La puissance des forces mauvaises semble mise en échec. L'humanité se reprend à respirer, — à espérer.

Dans l'immense désarroi qui étire encore nations et gouvernements, nous ne pouvons nous dissimuler que la Ligue des Droits de l'Homme, la Ligue de Trarieux, de Pressensé, de Ferdinand Buisson, de Victor Basch, reste — peut-être la seule — certainement une des principales forces d'expression de la Conscience Humaine.

Vers elle se tournent ardemment tous les éléments de démocratie — stupéfaits et anxieux de se trouver soudain condamnés au silence et à l'impuissance, toutes ces troupes disciplinées autant que résolues qui ont pu, si clairement et si puissamment, clamer leur idéal, leur foi, leurs volontés, depuis les journées de mai 1936 jusqu'au printemps 1938.

Depuis, la bourrasque a soufflé. Une savante désagrégation interne a miné partis, organisations, états-majors... L'impuissance de tous s'est brutalement révélée devant une situation imprévue. Le Parlement... muet. La presse... muette. Les manifestations publiques... impossibles !

Seule, la Ligue des Droits de l'Homme n'a pas vacillé. Relisez la collection des « Cahiers ». Jour après jour, la Ligue a su parer les coups sous lesquels semblaient devoir sombrer la Paix — la Démocratie — les Droits de l'Homme (il n'est guère question, pour le moment, des droits du citoyen...).

Jour après jour, prenant à la gorge les malfaiteurs, la Ligue des Droits de l'Homme a publiquement dénoncé leurs méfaits, affirmé le Droit et la Justice, défendu la Paix des Peuples, reconforté l'espoir humain.

Monstrueux bandits de l'extérieur, puissants traîtres de l'intérieur, gouvernants incapables, aveugles, dupes ou complices : — devant tous elle s'est dressée, de toute sa force.

De toute sa force : sa force morale a été sans limites, à la hauteur des événements.

Sa force matérielle a été ce que nous l'avions faite.

N'avons-nous pas le droit de vous demander à tous, hommes de courage et d'énergie qui êtes et qui faites la Ligue, de la décupler, cette force, de la grandir à la mesure de la mission que nous confère l'histoire, en nous donnant, d'urgence, la Trésorerie qu'il nous faut ;

En donnant aux « Cahiers » votre abonnement, celui de vos amis, de vos voisins, qui bien souvent en ignorent même l'existence, alors que ces « Cahiers » sont pour la vérité, pour la jus-

tice, pour la paix, une arme à ce point puissante que la meilleure riposte de nos adversaires, c'est de dresser autour d'elle la conspiration du silence ;

En aidant de toutes vos forces à l'accroissement de nos moyens financiers, de nos moyens de propagande, de la puissance de nos Sections ; à la divulgation de nos thèses, de nos propositions, de nos projets.

Ligueurs, par votre action, et par elle seulement, notre déficit disparaîtra de lui-même. Notre puissance morale et notre force matérielle grandiront de pair.

Républicains de la Ligue, à vous la parole !

*Le rapporteur : Henri LEVY,  
Président de la Commission  
de Contrôle.*

## LE DÉCRET-LOI SUR LA PROPAGANDE ÉTRANGÈRE

### Le Comité Central,

Rappelle que, depuis des années, la Ligue a demandé aux Pouvoirs Publics une législation permettant de contrôler l'origine des ressources des journaux et des périodiques et que ses efforts avaient abouti au projet de loi sur la presse présenté par le gouvernement en 1936 et adopté par la Chambre des Députés ;

Regrette que le Sénat ait écarté une réforme qui était à la fois de salubrité publique et de salut national ;

Approuve le gouvernement d'avoir voulu réprimer les propagandes étrangères ;

Mais s'élève contre la rédaction du décret-loi qui n'offre aucune des garanties nécessaires en matière pénale, notamment la définition du délit réprimé avec une précision excluant tout arbitraire ;

Constata :

Que le texte du gouvernement permet tous les abus, puisque l'un des éléments du délit consiste à avoir reçu des fonds de propagande et que le texte omet de déterminer ce qu'il convient d'entendre par « fonds de propagande » ; que cette omission est d'autant plus fâcheuse que le décret punit le fait de recevoir des « fonds de propagande de provenance étrangère directement ou indirectement, sous quelque forme et à quelque titre que ce soit » ;

Que l'autre élément nécessaire pour la réalisation du délit, « se livrer à une propagande politique », se retrouve chez tous les hommes politiques, chez tous les journalistes et chez la plupart des Français, qu'elle pourrait se trouver même avec un peu de bonne volonté chez des associations scientifiques ou confessionnelles ;

Que le caractère anormal du décret résulte encore de cette circonstance que le délit sera constitué sans que le juge ait à établir la moindre relation de cause à effet entre la remise des fonds et la propagande politique, sans que le juge ait même à démontrer la connaissance par le prévenu de la nature des fonds ;

Qu'ainsi, ce décret-loi, par un bouleversement de tous les principes de droit pénal, crée un délit qui sera répréhensible en l'absence de toute intention coupable qui pourrait être poursuivie et punie même à l'égard de personnes d'une bonne foi totale ;

Qu'il convient, enfin, de protester contre les peines accessoires prévues, notamment contre le droit de saisir tous moyens ayant servi à commettre l'infraction et d'ordonner leur confiscation, suppression ou destruction ; d'où cette conséquence qu'un tribunal pourrait ordonner, non seulement la suppression d'un journal, mais même la destruction d'une imprimerie ;

Qu'aux reproches de porter atteinte à la liberté de la presse et à toutes les garanties dues aux justiciables, s'ajoute encore le reproche d'inefficacité, le décret ne prévoyant en effet aucun moyen de contrôle concernant notamment les ressources des journaux, alors que le projet de loi voté par la Chambre des Députés organisait un système préventif ;

Emet le vœu :

Que le décret-loi du 21 avril 1939 soit l'objet d'une réforme par la voie d'un nouveau décret tenant compte des critiques et des principes sus-énoncés.

(4 mai 1939.)

# LA PAIX ÉCONOMIQUE

Par Francis DELAISI

Le 3 février 1939, le Comité Central de la Ligue, par un vote unanime, demandait « la réunion d'une Conférence internationale où tous les États, grands et petits, aient le moyen de faire valoir leurs droits ».

Et il ajoutait :

Considérant que la méthode employée jusqu'ici dans les conférences internationales, où 50 gouvernements abordent à la fois toutes les questions, ne peut aboutir, comme l'expérience l'a prouvé, qu'à la confusion et à l'impuissance, le Comité Central estime que la Conférence doit être préparée par des négociations directes entre les sept puissances : Allemagne, Angleterre, États-Unis, France, Italie, Japon, U.R.S.S., qui disposent ensemble de 90 % des armements, et de la quasi-totalité des matières premières, et que ces négociations doivent être limitées à quelques problèmes précis et essentiels.

Considérant que deux questions essentielles sont dès maintenant posées :

L'une, le libre accès aux matières premières, ardemment réclamé par les gouvernements totalitaires,

L'autre, la limitation et la réduction des armements, ardemment souhaitées par tous les peuples.

Mais, considérant qu'avec des gouvernements qui mettent officiellement la force au-dessus du Droit, des accords même solennellement signés ne suffisent pas, le Comité Central propose que les deux questions soient liées de telle manière que tout avantage économique consenti ait pour contre-partie une réduction proportionnelle des armements.

Or il est arrivé que, deux mois après, dans son fameux message du 15 avril, le Président Roosevelt adressait à MM. Hitler et Mussolini une proposition analogue.

Après avoir demandé aux deux dictateurs l'assurance immédiate de respecter pendant 10 ans les frontières de 29 pays nommément désignés, il écrivait :

« Je propose, si elles (ces assurances) sont accordées, que deux problèmes essentiels soient promptement mis en discussion dans l'atmosphère pacifique qui en résultera et le gouvernement des États-Unis prendra volontiers part à ces discussions.

« Les échanges de vues que j'envisage se rapportent à la manière la plus efficace et la plus rapide par laquelle les peuples du monde puissent obtenir un allègement progressif de l'écrasant fardeau des armements qui les amène chaque jour plus près d'un désastre économique.

Simultanément, le gouvernement des États-Unis serait disposé à prendre part aux discussions tendant à trouver la façon la plus pratique d'ouvrir la voie au commerce international, afin que toutes les nations soient mises à même d'acheter et de vendre sur un pied d'égalité sur le marché mondial et de posséder l'assurance d'obtenir les matières et les produits nécessaires à une vie économique paisible.

En même temps, les gouvernements autres que les États-Unis qui sont intéressés directement pourraient entreprendre telles discussions politiques qu'ils jugeraient nécessaires ou désirables.

Ainsi, le Président Roosevelt, sans parler expressément d'une Conférence internationale, reconnaît la nécessité de négociations publiques générales entre tous les États directement intéressés.

Mais il met à part, — comme nous-mêmes — deux questions essentielles : matières premières et

désarmement ; et c'est sur ces deux points seulement qu'il a promis la participation des États-Unis.

On ne s'étonnera certes point ici que le Comité Central se soit rencontré avec le Président Roosevelt ; il l'a si souvent suivi qu'il peut bien, pour une fois l'avoir précédé.

Malheureusement, les dictateurs ne lui ont point accordé la garantie des frontières qu'il leur demandait, et il n'a pas cru devoir donner une forme précise aux propositions qu'il a faites. Il est permis de le regretter. « Le Comité Central estime que les grandes nations démocratiques ne peuvent se confiner dans une attitude négative, dit notre ordre du jour, mais doivent au contraire, dans l'intérêt des petits États restés fidèles à l'idéal commun, prendre l'initiative de propositions constructives. »

Il a bien voulu approuver l'esquisse du projet que je lui ai soumis. Il me demande aujourd'hui d'en indiquer l'esprit, et les moyens de réalisation. Je le ferai bien volontiers, non pas certes que j'aie la prétention d'avoir résolu à moi tout seul ce difficile problème. Je serai content si j'ai seulement montré à nos ligueurs que, même dans les conditions tragiques de tension internationale où nous sommes, la paix économique est pratiquement et immédiatement possible.

## I. — LE LIBRE ACCES AUX MATIÈRES PREMIÈRES

En ce qui concerne les matières premières, en principe leur accès est librement ouvert à tout le monde.

Vous ne trouverez aucun gouvernement qui interdise ou frappe d'une taxe la vente à l'étranger de ses excédents de blé, de coton, de cuivre, de pétrole, etc. Mais pour acheter ces produits, il faut les payer, et pour payer il faut que l'étranger ait lui-même vendu d'autres produits ou qu'il fasse l'appoint en or. Malheureusement la plupart des pays n'en ont plus. Il leur faut donc régler soigneusement leurs importations sur leurs exportations. Et si celles-ci diminuent, leurs approvisionnements en denrées ou matières premières diminuent : leur peuple manquera de pain et leurs ouvriers de travail. « Il nous faut exporter ou mourir » a crié le chancelier Hitler dans son fameux discours du 30 janvier.

### Egalité douanière

Malheureusement si les gouvernements laissent facilement sortir leurs matières premières, il n'en est pas de même pour les entrées chez eux de produits fabriqués étrangers. La plupart d'entre eux pour protéger certaines industries nationales contre leurs concurrents du dehors, ou pour maintenir le niveau de vie de leurs ouvriers, frappent certains produits de taxes douanières élevées,

Avant la crise, ce n'était pas très grave parce que les tarifs étaient fixés par des traités de commerce — renouvelables après ajustement tous les cinq ans. En outre, ces tarifs, sauf de rares exceptions, étaient les mêmes pour tous les importateurs étrangers (clause de la nation la plus favorisée).

Ainsi tous les pays industriels jouissaient de l'égalité douanière, ils avaient partout les mêmes chances de vendre leurs produits, et par conséquent les mêmes facilités de payer leurs matières premières.

Mais depuis la crise les traités de commerce ont disparu ; ils sont remplacés par des accords à court terme, facilement dénonçables, où les contractants s'accordent réciproquement des avantages qu'ils refusent aux autres. D'où un état de guerre économique permanente, qui exaspère gravement les conflits idéologiques, — quand il ne les suscite pas.

Il va de soi que lorsque le Président Roosevelt au lendemain de l'annexion de la Bohême-Moravie, a augmenté de 25 % toutes les taxes douanières sur les importations d'Allemagne aux Etats-Unis, il a enlevé du même coup au Reich à peu près toutes possibilités d'acheter du coton, du cuivre ou du pétrole américains. Et ce qui peut paraître chez nous un acte de haute moralité a été considéré à Berlin comme un acte d'agression économique contre le peuple allemand.

Aussi convient-il, si l'on veut la paix, de rétablir partout l'égalité douanière, c'est-à-dire la clause de la nation la plus favorisée.

C'est ce que le Président Roosevelt a exprimé avec la plus grande précision dans son message lorsqu'il a demandé pour toutes les nations le droit non seulement d'acheter, mais de « *vendre à égalité* sur le marché mondial ».

Il a commencé à réaliser lui-même cette égalité dans le traité de commerce anglo-américain du 17 novembre 1938 lorsque, renonçant au tarif préférentiel d'Ottawa, l'Angleterre et les Etats-Unis se sont accordés réciproquement le bénéfice de la clause de la nation la plus favorisée.

Les exportations françaises en profitent aujourd'hui largement.

Il suffirait d'étendre cet accord à l'Allemagne, à l'Italie ou au Japon pour que ces pays puissent avoir accès au coton, au cuivre, au pétrole américains, à la grande satisfaction des planteurs du Mississipi et des mineurs du Colorado en chômage.

Un tel accord ferait assurément plus pour la paix du monde et le rétablissement de la prospérité que la cession de Dantzig au Reich ou de Djibouti à l'Empereur Victor-Emmanuel.

#### Paiement triangulaire

Cependant l'inégalité douanière n'est pas le seul obstacle qui entrave l'accès aux matières premières ; il est une autre difficulté, moins connue du public, mais beaucoup plus grave dans la pratique, c'est le défaut de moyens de paiement, ou comme disent les spécialistes, le manque de devises.

Avant la crise, soixante-quatre pays possédaient

une Banque d'émission munie d'une encaisse-or suffisante pour régler chaque jour la balance de leurs paiements.

Si un pays avait acheté à un autre pour 100 millions de marchandises de plus qu'il ne lui avait vendu, il faisait l'appoint en or par prélèvement sur l'encaisse de sa banque d'émission. Ainsi toutes les transactions du monde se trouvaient réglées chaque jour vers 5 heures du soir. L'offre et la demande de signes monétaires se trouvaient exactement balancées ; et un rapport stable était constamment maintenu entre les monnaies de tous ces pays. Mais ce fait avait encore une autre conséquence moins connue et très importante au point de vue commercial.

La Pologne, par exemple, a créé, depuis près d'un siècle à Lodz, à Zyrardow, à Bialistok, d'importantes filatures de coton et, naturellement, elle n'a aucun moyen de faire pousser du coton sur le territoire polonais. Mais elle vendait des cochons à Berlin, que l'Allemagne lui payait en marks ; ces billets, elle pouvait à tout moment les transformer en or à la Reichsbank, et, avec cet or, acheter des dollars qui lui permettaient de payer ses achats de coton aux Etats-Unis. En somme, la Pologne payait le coton américain avec les cochons vendus à Berlin.

De même, les Américains, avec leurs excédents de blé ou de cuivre vendus en Angleterre, pouvaient transformer les livres sterling ainsi acquises en or et, avec cet or, acheter des francs pour se procurer des robes ou des objets d'art à Paris.

Les Anglais pouvaient, à leur tour, avec les livres sterling versées à leurs armateurs pour le transport de marchandises au Brésil, se procurer de l'or et acheter des livres égyptiennes pour couvrir les frais d'un séjour au Caire.

C'était ce qu'on appelait le PAIEMENT TRIANGULAIRE.

Grâce à ce procédé, *n'importe qui pouvait acheter n'importe quoi n'importe où*, sans avoir à se préoccuper de savoir comment il se procurerait la monnaie nécessaire pour ses paiements. Les produits de chaque pays se trouvaient donc à la disposition de tous les autres — sous la seule réserve de payer le prix intérieur majoré du tarif douanier destiné à protéger l'industrie nationale ; or ce tarif, en vertu de la « clause de la nation la plus favorisée », était le même pour tous les importateurs. Ainsi se trouvait réalisé le libre accès de tous aux matières premières et aux denrées sur tous les marchés de l'univers. Et voilà pourquoi le problème qui nous angoisse actuellement ne se posait pas.

Mais cet appareil délicat est aujourd'hui brisé.

A la suite du krach américain de 1929, et de la crise économique qui s'en est suivie, les six grands pays capitalistes (Etats-Unis, Angleterre, France, Belgique, Hollande et Suisse), qui avaient prêté aux autres des sommes considérables au temps de la prospérité, ont dû brusquement rapatrier leurs capitaux. Leurs débiteurs dont les exportations étaient fortement réduites par la crise, ont été obligés de régler en or. Du coup, les encaisses de

cinquante-deux Banques d'émission se sont vidées; et le paiement triangulaire leur est devenu impossible.

### Espace vital

Ils ont donc été réduits au système des échanges bi-latéraux, c'est-à-dire que chacun d'entre eux ne peut plus acheter aux cinquante et un autres que dans la limite des fournitures qu'il peut leur faire. Ils en sont revenus au TROC et c'est ici que les difficultés sont devenues inextricables.

La Pologne, par exemple, peut toujours offrir des cochons à Berlin, mais l'Allemagne n'ayant plus d'or, ne peut donner à la Pologne les moyens d'acheter des dollars ni par conséquent du coton aux Etats-Unis; or il est bien évident que la Pologne ne peut songer à vendre directement ses porcs à Chicago qui en exporte.

D'autre part, l'Allemagne ne vendant en Pologne que peu de produits fabriqués, a dû réduire ses achats de porcs dans ce pays. Et c'est ce qui fait qu'aujourd'hui l'ouvrier allemand manque de saucisses, tandis que le paysan polonais manque de chemises.

Mais ne croyez pas que les Américains aient à s'en réjouir. Car, depuis que l'Allemagne et la Pologne et les autres pays sans or sont privés de coton américain, les planteurs du Mississipi voient s'accumuler leurs stocks invendus. Pour empêcher l'effondrement des cours, le président Roosevelt a dû acheter aux frais du Trésor, 11 millions de balles dont il ne sait que faire. Naturellement, les Etats cotonniers du Sud (39 millions d'habitants), dangereusement appauvris, réduisent leurs achats de produits fabriqués dans les Etats du Nord qui comptent 11 millions de chômeurs.

Ajoutons que ce double phénomène d'abondance ici et de rareté ailleurs n'est pas particulier au coton; il s'applique aussi à la laine, au café, au sucre, au fer, au cuivre, etc.

Il n'est pas spécial à l'Allemagne ou à la Pologne, mais il se manifeste dans tous les pays qui, ne pouvant plus pratiquer le PAIEMENT TRIANGULAIRE, se trouvent acculés au TROC.

Les seuls qui puissent, sans difficulté se procurer partout tout ce qui leur manque sont ceux qui disposent encore de grosses encaisses-or; car il leur suffit d'envoyer un peu de cet or sur le marché libre de Londres pour obtenir à volonté des livres sterling, des dollars, des roupies, des florins, etc., avec quoi ils pourront payer à volonté le coton du Texas, ou celui des Indes, le caoutchouc ou le pétrole de Java, même s'ils n'ont rien vendu dans aucun de ces pays.

Ainsi le monde s'est trouvé divisé en deux groupes :

1° Six pays à grosses encaisses pratiquant le paiement triangulaire, et ayant libre accès sur tous les marchés ;

2° Et cinquante autres, réduits aux échanges bi-latéraux, et qui ne peuvent trafiquer avec les autres que dans la mesure où ils sont complémentaires.

Les premiers sont naturellement partisans de la liberté des échanges internationaux.

Tandis que les seconds cherchent à se réserver

au nom de L'ESPACE VITAL, la production des pays dont ils ne peuvent se passer.

Notons qu'à l'origine cette rupture ne fut pas le fait des gouvernements.

Elle fut le résultat d'un simple accident monétaire consécutif au krach américain de 1929 et à l'abus des crédits bancaires qui l'avait provoqué.

Au début la politique et l'idéologie n'y furent pour rien; elles s'en sont beaucoup servi, mais on peut douter qu'elles puissent y porter remède.

Et l'on aurait beau changer demain tous les gouvernements totalitaires en gouvernements démocratiques ou inversement, que le problème resterait ainsi posé :

Où bien donner à toutes les nations sans distinction, ni privilège, le libre accès aux produits « qui leur sont nécessaires pour une existence pacifique » ou bien leur accorder à chacune l'espace vital qu'elle réclame.

Mais cette seconde alternative est-elle une solution ?

Je ne le crois pas, pour les raisons suivantes :

1° Pour que l'Allemagne, l'Italie ou le Japon puissent avoir à eux, payables en leur propre monnaie, le coton, le caoutchouc, les arachides, le pétrole, le cuivre, l'étain, le manganèse, etc., dont ils ont incontestablement besoin, il faudrait leur donner des colonies ou des mandats, les terres qui produisent ces richesses. Mais ces terres sont déjà occupées. Toute cession de territoire implique des transferts de souveraineté, modifie l'équilibre des puissances, etc.; toutes questions qui n'ont aucun rapport immédiat avec les besoins vitaux des populations, mais qui suscitent de graves complications diplomatiques;

2° Même si ces cessions étaient opérées pacifiquement, il resterait à mettre les terres en valeur, creuser des mines, organiser les transports. Pour que leur rendement fût rapidement à la hauteur des besoins, il faudrait immobiliser très vite des capitaux considérables. Or les pays totalitaires n'en ont pas.

3° Enfin même s'ils parvenaient à obtenir à la fois les territoires et les capitaux, ils ne feraient qu'aggraver la surproduction mondiale de coton, de cuivre, d'arachides, de pétrole, etc. Et les pays à encaisse-or perdraient toute chance d'écouler à jamais les stocks énormes dont ils sont surchargés. Il n'y a donc aucune chance qu'ils accordent jamais de bon gré, ce qui ferait leur ruine.

Pour toutes ces raisons, la méthode des cessions territoriales apparaît à la fois irréalisable pour les bénéficiaires et dangereuse pour la paix.

D'ailleurs, toutes ces revendications deviendraient sans objet du jour où tous les peuples auraient le libre accès à tous les marchés mondiaux.

Le rétablissement universel du paiement triangulaire supprime *ipso facto* les revendications de l'espace vital.

La deuxième partie de cette étude :  
LE DESARMEMENT, paraîtra  
dans notre prochain numéro.

# BULLETIN

## DE LA LIGUE DES DROITS DE L'HOMME

### A NOS SECTIONS

#### SERVICE JURIDIQUE

##### Nos interventions

Du 26 avril au 9 mai 1939, des démarches ont été faites dans les affaires suivantes qui nous avaient été soumises par nos Sections et Fédérations. (Nous indiquons, tout d'abord le nom de la Fédération et de la Section, puis la cote du dossier, enfin le ministère auprès duquel nous sommes intervenus) :

##### 1° Affaires soumises par les Fédérations

Aisne : Muller Félix et Alice, Intérieur.  
Hautes-Alpes : Lobry, Education Nationale.  
Dordogne : Dubois (Mme), Education Nationale.  
Doubs : Klinger Gunther, Intérieur.  
Gironde : Mavros Antoine, Justice.  
Maroc : Bizien, Affaires Etrangères.  
Meurthe-et-Moselle : Singer Bernard, Intérieur.  
Meuse : Condé Pelayo Angel, Intérieur.  
Nord : Cortes Boronat, Intérieur.  
Saône-et-Loire : Carnero de Silva, Justice.  
Vaucluse : Rochina Vincent, Intérieur.  
Yonne : Desvaux Henri, Guerre.

##### 2° Affaires soumises par les Sections

Aleçon : Vallée Henry, Finances.  
Avranches : Guillard Armand, Pensions.  
Brignoles : Conti Dominique, Justice.  
Cerbehem : Guerre, 262<sup>e</sup> régiment d'infanterie territoriale, titre de combattant, Pensions.  
Doné-la-Fontaine : Gueguen Paul, Justice.  
Grenoble : de Matéo Augusto, Préfet des Pyrénées-Orientales.  
Hanoi : Indochine, droit syndical aux travailleurs indochinois, Colonies.  
Ile d'Yeu : Fonctionnaires en service dans les îles, indemnité de résidence, Finances; Ile d'Yeu, exploitation du service du bateau, contrôle de l'Administration, P.T.T.  
La Châtre : Dulout, P.T.T.  
Magny-en-Vexin : Groussier, Justice.  
Mahé : Indes françaises, situation de la magistrature, Colonies.  
Marseille : Fassina Giovanni, Intérieur; Gounaropoulos Basile, Justice.  
Mirecourt : Battisti Giovanni, Chenal Giovanni, Landini Jules, Lohito Joseph, Justice.  
Mitry : Leviaux Henri, Travaux Publics.  
Mostaganem : Amman Abdelkader, Education Nationale.  
Nantes : de Gennaro Saverino, Intérieur.  
Oran : Brusa Albert, Justice.  
Paris-12<sup>e</sup> : Horwitz Ludwig, Krémar Stéphan, Justice.  
Pontivy : Hamon, Education Nationale.  
Pont-Remy : Tuberculose pulmonaire, protection de la contagion dans les écoles, Santé.  
Reims : Wertheimer Augusta, Affaires Etrangères.  
Rieux-Minervois : Ribo Antonio, Justice.

##### 3° Affaires soumises par les Ligues étrangères

Comité allemand : Brunner Robert et Koblitz Intérieur.  
Ligue espagnole : Riquelme José, Préfet de Police.  
Ligue italienne : Gaspérini Salvatore, Préfet de Seine-et-Oise; Lucchetti Lucia, Préfet de la Moselle; Panaroni Maria, Préfet de Meurthe-et-Moselle; Piaz Amedeo, Préfet de Police; Bellandi Ciro, Bianchi Luigi, Buffolo Oscar, Decorés Bruno, de Gennaro Saverino, Gioiosa Carlo, Grihando Mario, Liberovic Michele, Marini Silvano, Menegalli Gino, Pancaldi Rino, Raffaelli Guido, Rossetto Maria, Vaitovaz Viteale, Viana Olga, Zirafa Amelio, Intérieur; Borsani Um-

berto, Conti Dominique, Leprini Italo, Memo Romano, Justice; Acquadro Corrado, Bellaria Luigi, Travail.

Ligue polonaise : Goldszlak Estera, Affaires Etrangères; Gliksmann Mendel, Huz Chasia (Mlle), Jachimovitz Abram, Kagan Iréna, Scherer Marcus, Wysocki Todenz, Intérieur; Sztern Szyja, Travail.

#### Réclamations

Nous prions les Sections intéressées de bien vouloir nous faire retour des dossiers suivants que nous leur avons transmis pour enquête et avis :

Montmédy : Maurice Emile.

Nîmes : Société des chemins de fer nationaux, licence-

### MEMENTO BIBLIOGRAPHIQUE

PAUL PLANES. — *Patrons et ouvriers en Suède*. (Plon, 1938, 20 fr.) — Voici un livre très instructif et qui est le résultat d'une enquête menée sur place par un homme dont c'est le métier de connaître à fond les problèmes de l'industrie et du travail. La Suède est le pays des bons salaires et du progrès social; elle connaît pourtant les conflits sociaux, mais les adversaires en présence les mènent, de part et d'autre, avec un grand esprit de fair play, un souci constant du réel et du possible, un sentiment très vif de leur solidarité. Dans une préface très humainement pensée, M. Delœur montre ce que la France pourrait tirer de l'expérience suédoise. Nous avons à faire l'apprentissage de la paix entre classes et de l'esprit social. Le livre de M. Planes se termine par un copieux recueil de textes (lois, conventions collectives, etc.) et de documents du plus haut intérêt. — R. P.

— VALÉRY LARBAUD — *Aux couleurs de Rome* (N. R. F., 21 fr.). — Les morceaux littéraires réunis dans ce volume ne se rapportent pas tous à Rome et à l'Italie; quelques-uns ont pour cadre l'Angleterre et d'autres sont, pour ainsi dire, hors de l'espace. L'auteur, qui sait allier l'observation du réel à la fantaisie et les images concrètes aux réflexions de pure psychologie, a écrit là un livre séduisant, fait d'impressions de voyage, de souvenirs et jugements personnels, de fantaisies conteuses. Le titre de son livre pouvait faire croire à quelque étude politique; or, la politique en est aussi totalement absente qu'on pouvait le souhaiter et rien n'est plus reposant pour l'esprit que la lecture de ces pages en quelque sorte innocentes, écrites sans but polémique ou démonstratif et qui sont d'un pur poète. — R. P.

WERNER SOMBART. — *Le Socialisme allemand*. (Payot, 40 fr.) — Il y a toujours intérêt à lire un livre de Werner Sombart, à condition de se tenir en garde contre les jongleries de pensée de l'auteur et contre la partialité de son érudition. Il fait ici, à la fois, la critique de l'économie capitaliste et du marxisme; il est comique de voir un auteur allemand, rattaché au régime hitlerien, reprocher à un système économique ou politique, différent du nazisme, de manquer à la morale, et c'est pourtant ce que fait notre auteur. La « théorie nouvelle de la société », qu'annonce le sous-titre du livre, est tout simplement celle de l'Etat divisé et de l'autarcie germanique : « Nous devons plonger nos pieds dans notre sol allemand, si nous voulons pouvoir tenir ferme au milieu des tourbillons de ce monde. » J'irai plus loin que l'auteur, et je souhaiterais que son peuple entier s'enterrât profondément dans le vieux sol allemand; ce serait peut-être le seul moyen de faire disparaître les « tourbillons de ce monde ». — R. P.

Le Gérant : Guy ROCCA.



Imprimerie Centrale du Croissant (Sté Nlle)  
10, rue du Croissant, Paris-2<sup>e</sup>